

Rapport de gestion Corporation Nuvei

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2021 et 2020

(en milliers de dollars américains)

RAPPORT DE GESTION DE CORPORATION NUVEI POUR LE TRIMESTRE ET LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Dans le présent rapport de gestion, sauf si le contexte indique ou exige le contraire, les termes la « société », « Nuvei », « nous », « nos » ou « notre » renvoient à Corporation Nuvei et à ses filiales, sur une base consolidée.

Le présent rapport de gestion établi en date du 9 novembre 2021 doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la société, y compris les notes annexes, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 (les « états financiers intermédiaires ») et les états financiers consolidés audités, y compris les notes annexes, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. L'information financière qu'il renferme a été établie à partir des états financiers intermédiaires qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Tous les montants sont en dollars américains, sauf indication contraire. En outre, les chiffres des tableaux figurant dans le présent rapport de gestion sont présentés en milliers de dollars américains, sauf indication contraire. Ce rapport de gestion est présenté en date des états financiers intermédiaires et est à jour à cette date, à moins d'indication contraire.

Nous avons établi le présent rapport de gestion en nous référant au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. En vertu du régime d'information multinational entre les États-Unis et le Canada, nous sommes autorisés à préparer ce rapport de gestion conformément aux exigences canadiennes en matière d'information à fournir, lesquelles sont différentes de celles des États-Unis.

Information prospective

Le présent rapport de gestion renferme de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris les perspectives de Nuvei concernant le volume total, les produits des activités ordinaires et le BAIIA ajusté pour le trimestre et l'exercice se terminant le 31 décembre 2021. Dans certains cas, l'information prospective peut se repérer à l'emploi de termes et expressions de nature prospective comme « planifie », « cible », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est censé », « est probable », « budget », « prévu », « attendu », « estimations », « prévisions », « perspectives », « projections », « potentiel », « stratégie », « prévoit », « a l'intention de », « croit », « estime », « est d'avis que », ou de variantes de ces termes et expressions, employés à la forme affirmative ou négative, et de phrases ou d'énoncés selon lesquels certaines mesures, certains événements ou certains résultats « devraient » ou « pourraient » être prises, survenir ou se matérialiser ou « seront » prises, « surviendront » ou « se matérialiseront », ou encore de mots ou d'expressions de nature semblable. En outre, tout énoncé faisant référence à des attentes, à des intentions, à des projections ou à d'autres descriptions d'événements ou de circonstances futurs renferme de l'information prospective. Les énoncés qui renferment de l'information prospective ne constituent pas des faits historiques mais véhiculent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements ou des circonstances futurs. Les perspectives de Nuvei concernant les produits des activités ordinaires et le BAIIA ajusté constituent également des « perspectives financières » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et sont présentées pour aider le lecteur à comprendre la performance financière de la société et à évaluer les progrès vers l'atteinte des objectifs de la direction. L'utilisation de cette information à toute autre fin pourrait ne pas convenir aux besoins du lecteur. L'information prospective fait intervenir des risques et des incertitudes connus et inconnus, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la société, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par cette information prospective. Ces risques et incertitudes comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la société déposée le 17 mars 2021 (la « notice annuelle »). L'information prospective repose sur les opinions et les hypothèses de la direction, ainsi que sur les informations dont dispose actuellement la direction. En particulier, les évaluations et les perspectives de la direction concernant le volume total, les produits des activités ordinaires et le BAIIA ajusté présentées dans le présent rapport de gestion sont généralement fondées sur les hypothèses suivantes : a) les résultats d'exploitation de Nuvei se maintiendront comme prévu. b) la société continuera d'exécuter efficacement ses principales priorités stratégiques de croissance, malgré la pandémie actuelle de COVID-19 et les mesures prises pour contenir la propagation du virus, c) la société continuera à fidéliser et à accroître sa clientèle actuelle tout en ajoutant de nouveaux clients, d) la société ne réalisera aucune acquisition ou cession, e) la conjoncture économique demeurera relativement stable tout au long de la période, f) les secteurs dans lesquels Nuvei exerce ses activités continueront à se développer compte tenu de l'expérience passée, g) les taux de change et la volatilité des marchés financiers ne varieront pas, h) il n'y aura aucun changement important dans les questions législatives ou réglementaires et i) la législation fiscale actuelle demeurera en vigueur et ne sera pas modifiée de manière significative. Bien que l'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion soit fondée sur ce que la direction croit être des hypothèses raisonnables, le lecteur est averti de ne pas se fier indûment à cette information, car les résultats réels pourraient s'en écarter considérablement. Sauf indication contraire, ou à moins que le contexte n'exige une autre interprétation, l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion est formulée à la date du présent rapport de gestion, et la société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à modifier cette information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si la législation applicable l'exige.

Aperçu

Nous sommes un fournisseur mondial de solutions technologiques de paiement destinées aux marchands et à des partenaires en Amérique du Nord, en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique latine. Nous estimons que notre plateforme technologique exclusive, conçue expressément pour les marchés en pleine expansion du commerce mobile et du commerce électronique, nous distingue de nos concurrents. L'accent que nous mettons sur la technologie, l'innovation et la sécurité nous permet de concevoir et de développer des solutions sur mesure pour ces marchés. Nos solutions couvrent tout l'environnement de paiement, et comprennent un moteur de paiement pleinement intégré offrant des capacités de traitement mondiales, une solution clé en main pour une expérience de paiement fluide, et une vaste suite d'outils de veille stratégique et de services de gestion des risques guidés par les données. Grâce à l'intégration unique, nous croyons que notre plateforme technologique permet aux marchands et aux partenaires d'accepter facilement et en toute sécurité des paiements dans 204 marchés mondialement avec acquisition locale dans 45 marchés et près de 150 devises, permet à leurs clients de payer leurs achats au moyen de plus de 500 méthodes de paiement alternatives (« MPA ») et fournit un support pour les paiements et les virements pour près de 40 des principales cryptomonnaies du monde. Nous mettons à profit notre expérience approfondie du secteur, notre leadership intellectuel en matière de paiements mobiles et électroniques et de notre équipe de vente de paiements numériques en pleine expansion pour servir des marchands de toutes tailles, que ce soit de petites et moyennes entreprises (« PME ») ou de grandes sociétés, qui exercent leurs activités dans certains des marchés verticaux les plus complexes, dans plusieurs régions. Nous estimons que le marché potentiel combiné de Nuvei, en ce qui a trait au volume total, s'élève à environ 20 000 milliards de dollars dans divers marchés verticaux à forte croissance, notamment dans la vente au détail en ligne, les places de marché en ligne, les biens et services numériques, les jeux en ligne réglementés, les jeux sociaux, les services financiers et les voyages.

Nous sommes un fournisseur unique qui offre une gamme complète de solutions de paiement. Nos solutions couvrent toutes les étapes d'une opération sur application mobile ou intégrée à une application, en ligne (via l'interface de programmation d'application ou caisse multifonction), sans surveillance et en magasin, tout en offrant ce que nous considérons comme une expérience de paiement supérieure. Ces solutions comprennent notamment les suivantes :

- Traitement de bout en bout, y compris l'autorisation et le règlement multidevises;
- Passerelle mondiale compatible avec toutes les entreprises de traitement des paiements et tous les acquéreurs;
- Solution de paiement clé en main conçue pour augmenter les conversions et simplifier le passage à la caisse pour les consommateurs;
- Technologie de routage intelligent pour maximiser les taux d'autorisation des paiements;
- Fonctions de localisation permettant l'acceptation de près de 150 devises, de près de 40 cryptomonnaies et de 500 MPA et prise en charge de 30 langues (dont plusieurs variétés régionales de l'anglais);
- Support pour les paiements et les virements pour près de 40 des principales cryptomonnaies du monde;
- Solutions de gestion dynamique des devises;
- Outils de gestion des risques et de la rétrofacturation et outils de prévention de la fraude;
- Plateforme d'adhésion, de prise en charge des risques et d'intégration des marchands flexible et rapide;
- Outils de rapprochement améliorés qui simplifient la gestion des flux de trésorerie des marchands;
- Rapports consolidés, peu importe le type de paiement ou la région.

Nous vendons et distribuons nos solutions partout dans le monde par l'intermédiaire de trois principaux canaux : les ventes directes, les ventes indirectes et les intégrations stratégiques aux plateformes. Notre approche en matière de distribution nous permet de commercialiser efficacement nos solutions technologiques de paiement à grande échelle, et nous l'adaptons en fonction de la région et du marché vertical pour optimiser les ventes. Grâce à nos équipes de ventes locales et à nos partenaires indirects, qui agissent comme fournisseurs de technologies de confiance auprès de nos marchands, nous pensons être en mesure de servir un plus grand nombre de marchands à l'échelle internationale et de grandir avec eux au fil de leur croissance et de leur expansion dans de nouveaux marchés. Nous nous concentrons sur les besoins de nos commerçants et sur la manière dont nous pouvons les aider à accroître leurs ventes et, par conséquent, notre volume avec eux. En raison de la nature évolutive de notre modèle d'affaires et du levier d'exploitation inhérent, les augmentations de volume stimulent la croissance rentable des produits.

Nos produits d'exploitation, principalement basés sur le volume de ventes et les opérations, proviennent des ventes quotidiennes des marchands et des divers frais applicables aux services à valeur ajoutée qui leur sont fournis. Nous tirons aussi des revenus d'abonnement de nos outils de veille stratégique, de nos tableaux de bord pour les marchands et d'autres solutions technologiques, pour lesquels nous facturons généralement des frais d'abonnement mensuel fixes. Nos produits d'exploitation sont en grande partie récurrents en raison de la nature critique de notre offre de produits et services et de l'intégration poussée de nos technologies de paiement dans les systèmes de planification des ressources d'entreprise de nos marchands. De plus, notre modèle nous a permis de faire croître rapidement nos revenus liés au commerce mobile et au commerce électronique. Nous croyons que l'étendue et la variété de nos fonctionnalités de paiement aident les marchands à établir et à accroître leur présence dans les canaux de commerce émergents dans de nombreux marchés. Nous pouvons ainsi établir avec eux des relations à long terme, qui nous valent un taux de fidélisation élevé et d'importantes occasions de ventes croisées.

Faits saillants financiers pour le trimestre clos le 30 septembre 2021 par rapport à 2020 :

- Le volume total^{a)} a augmenté de 88 %, passant de 11,5 milliards de dollars à 21,6 milliards de dollars, le commerce électronique ayant représenté 83 % du volume total^{a)};
- Les produits des activités ordinaires se sont accrus de 96 %, passant de 93,8 millions de dollars à 183,9 millions de dollars;
- Le bénéfice net a augmenté de 105,9 millions de dollars pour se chiffrer à 28,0 millions de dollars, par rapport à une perte nette de 77,9 millions de dollars;
- Le BAIIA ajustéb a augmenté de 97 %, passant de 41,0 millions de dollars à 80,9 millions de dollars;
- Le bénéfice net ajusté^{b)} a augmenté de 279 % pour s'établir à 62,3 millions de dollars, comparativement à 16,5 millions de dollars;
- Le bénéfice net dilué par action s'est chiffré à 0,19 \$, contre une perte nette diluée par action de 0,88 \$;
- Le bénéfice net ajusté^{b)} dilué par action s'est établi à 0,42 \$, comparativement à 0,17 \$.

Faits saillants financiers pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 par rapport à 2020 :

- Le volume total^{a)} a augmenté de 119 %, passant de 29,3 milliards de dollars à 64,1 milliards de dollars, le commerce électronique ayant représenté 85 % du volume total^{a)};
- Les produits des activités ordinaires se sont accrus de 97 %, passant de 260,3 millions de dollars à 512,7 millions de dollars;
- Le bénéfice net a augmenté de 221,0 millions de dollars, pour se chiffrer à 94,7 millions de dollars par rapport à une perte nette de 126,2 millions de dollars;
- Le BAIIA ajustéb) a augmenté de 102 %, passant de 111,7 millions de dollars à 225,8 millions de dollars;
- Le bénéfice net ajusté^{b)} a augmenté de 319 % pour s'établir à 178,0 millions de dollars, comparativement à 42,5 millions de dollars;
- Le bénéfice net dilué par action s'est chiffré à 0,64 \$, contre une perte nette par action de 1,49 \$;
- Le bénéfice net ajusté dilué^{b)} par action s'est établi à 1,22 \$, comparativement à 0,46 \$;
- Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 201,9 millions de dollars, en hausse par rapport à 49,0 millions de dollars.
- a) Le volume total ne représente pas les produits des activités ordinaires gagnés par la société, mais plutôt la valeur totale en dollars des transactions traitées par les commerçants en vertu d'une entente contractuelle avec la société.
- b) Le BAIIA ajusté et le bénéfice net ajusté sont des mesures non conformes aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Acquisitions

Mazooma

Le 3 août 2021, la société a acquis Mazooma Technical Services Inc. (« Mazooma »), un fournisseur nord-américain de services de paiement offrant des virements instantanés de banque à banque et de paiements en temps réel pour des retraits rapides. Le prix d'achat pour cette acquisition, y compris le fonds de roulement et les ajustements de clôture, s'est élevé à 54,5 millions de dollars. La contrepartie initiale comprenait un montant en trésorerie de 43,1 millions de dollars et un montant de 11,4 millions de dollars payé par l'émission de 138 522 actions à droit de vote subordonné à l'intention des vendeurs. Le prix d'achat comprend également une contrepartie conditionnelle maximale totale, y compris la contrepartie initiale, de 400,0 millions de dollars canadiens (315,4 millions de dollars). La contrepartie conditionnelle est soumise à certains critères de performance sur une période de trois ans.

L'acquisition rehausse et élargit le portefeuille d'options de paiement en Amérique du Nord de Nuvei grâce aux paiements de banque à banque instantanés pour les virements et les paiements et grâce aux paiements en temps réel pour les retraits accélérés, ce qui permet aux clients de recevoir des paiements immédiatement dans leurs comptes bancaires tous les jours, toute l'année. Mazooma a des autorisations dans 15 États, y compris 11 enregistrements et licences de fournisseur, et détient des permis de société de transfert de fonds et d'exemptions dans 47 États au total. Nuvei proposera désormais Mazooma, une méthode de paiement de plus en plus populaire et acceptée, à sa clientèle de commerçants dans tous les marchés verticaux de l'industrie.

SimplexCC Ltd.

Le 1er septembre 2021, la société a acquis SimplexCC Ltd. (« Simplex »), un important fournisseur d'infrastructure de monnaie fiduciaire dans le secteur des actifs numériques, pour une contrepartie en trésorerie de 290,6 millions de dollars, y compris 40,6 millions de dollars au titre du fonds de roulement et des ajustements de clôture. L'ajustement de la contrepartie en trésorerie s'explique principalement par le solde de trésorerie de 52,8 millions de dollars détenu par Simplex à la clôture de l'acquisition. Simplex fournit l'infrastructure permettant aux clients utilisant des cartes de crédit et de débit d'acheter ou de vendre (c.-à-d. des capacités de chargement et de déchargement) des actifs numériques, notamment plus de 45 cryptomonnaies, des jetons non fongibles, et peut prendre en charge plus de 50 monnaies fiduciaires. Grâce à ses outils exclusifs de gestion des fraudes et des risques qui s'appuient sur une technologie d'intelligence artificielle (IA), Simplex offre à ses clients une garantie « aucuns frais de débit compensatoire », ce qui se traduit par des taux de conversion plus élevés et une plus grande liquidité simplifiant les achats instantanés de monnaie fiduciaire pour les cryptomonnaies, les jetons non fongibles et les fournisseurs de finance décentralisée. Nuvei a l'intention d'offrir les capacités de pointe et les solutions améliorées de Simplex à ses commerçants dans tous les marchés verticaux qu'elle cible, en proposant aussi aux clients de Simplex toutes les solutions et capacités des produits de Nuvei. Simplex a traité environ 500 millions de dollars de volume total en 2020 et devrait traiter plus de 2,0 milliards de dollars de volume total en 2021. De plus, en tant que membre principal du réseau Visa, Simplex est autorisée à émettre des cartes Visa, ce qui permet à ses clients d'accéder quotidiennement à des devises numériques. La direction est d'avis que l'acquisition de Simplex permettra à Nuvei:

- d'étendre ses capacités en ajoutant une simplicité clé en main au processus d'achat et de vente de cryptomonnaies et de reconversion en monnaie fiduciaire au sein d'un compte d'utilisateur – réduisant finalement la complexité pour les commerçants et les consommateurs;
- d'étendre ses capacités à offrir des solutions de lutte contre le blanchiment d'argent et de connaissance de la clientèle sur mesure, des solutions de garantie des transactions et des services à valeur ajoutée à 190 fournisseurs de liquidités et partenaires;
- de lui fournir une licence d'établissement de monnaie électronique pour offrir des comptes bancaires internationaux aux utilisateurs finaux et aux marchands, ce qui ouvre la voie à des opportunités comme la banque en tant que services.

Paymentez

Le 1er septembre 2021, la société a acquis Paymentez LLC (« Paymentez »), un important fournisseur de solutions de paiement en Amérique latine, pour une contrepartie en trésorerie de 24,5 millions de dollars. Paymentez propose une vaste gamme de solutions de paiement aux commerçants et aux institutions financières, y compris des options de passerelle, de marque blanche, d'acquisition de cartes et de cartes prépayées. Paymentez appuie les marchés verticaux à forte croissance du commerce électronique, notamment les secteurs des jeux en ligne, des plateformes de livraison, de l'accessibilité, du transport et du sport, ainsi que d'autres secteurs en Amérique latine. Paymentez offre une connectivité directe dans onze pays, grâce à l'acquisition locale dans neuf pays (Mexique, Équateur, Venezuela, Colombie, Brésil, Pérou, Argentine, Uruguay et Chili), et prend en charge plus de 80 modes de paiement locaux et autres, notamment le virement bancaire, les portefeuilles électroniques, le réseau de paiement instantané ainsi que les principaux réseaux de paiement en argent comptant, afin de fournir une plateforme de paiement locale complète à plus de 4 000 commerçants de la région.

Inscription à la cote du Nasdaq

Le 8 octobre 2021, Nuvei a réalisé son inscription au Nasdaq, aux États-Unis, en procédant à l'émission d'un total de 3,45 millions d'actions à droit de vote subordonné (ce qui comprend l'exercice intégral par les preneurs fermes de leur option de surallocation), au prix de 123,14 \$ par action à droit de vote subordonné, pour un produit brut total d'environ 424,8 millions de dollars. Dans le cadre de ce placement, les actions à droit de vote subordonné de Nuvei ont commencé à se négocier en dollars américains sur le Nasdaq sous le symbole « NVEI ». Le 13 octobre 2021, à la suite de l'inscription des actions au Nasdaq, Nuvei a volontairement radié de la cote son symbole en dollars américains « NVEI.U » de la TSX. Les actions à droit de vote subordonné de Nuvei continuent de se négocier à la TSX en dollars canadiens sous le symbole « NVEI ».

Rémunération de la haute direction

Attributions du chef de la direction

En reconnaissance de son rôle déterminant dans les réalisations de la société à ce jour ainsi que de l'incidence potentielle considérable qu'il devrait avoir sur l'atteinte des objectifs stratégiques et d'affaires de la société à l'avenir, le conseil d'administration de la société (le « conseil ») a accordé à Philip Fayer, fondateur, président du conseil et chef de la direction de la société, des attributions spéciales consistant en 665 000 unités d'actions liées au rendement (« UALR ») et 2 200 000 options permettant d'acquérir des actions à droit de vote subordonné conformément au régime incitatif général de notre société daté du 3 février 2021 (le « régime général ») à la clôture de son premier appel public à l'épargne aux États-Unis le 8 octobre 2021 (collectivement, les « attributions du chef de la direction »).

Les attributions du chef de la direction sont conçues pour fournir des mesures incitatives de maintien en poste sur plusieurs années et pour aligner la stratégie de la société et la réalisation des objectifs d'affaires et d'exploitation sur la création de valeur à long terme pour les actionnaires. La société estime qu'un paiement des attributions du chef de la direction à un niveau égal ou supérieur à chaque seuil de rendement se traduirait par une valeur considérable réalisée par ses actionnaires au cours de la période de rendement en raison des taux de rendement minimaux rigoureux du cours de l'action applicables aux attributions du chef de la direction, comme décrit ci-dessous. Le conseil a obtenu une recommandation du Comité de la gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération de la société, avec l'apport de son conseiller indépendant en rémunération, Compensia, Inc. en ce qui concerne les attributions du chef de la direction.

Conditions d'acquisition

Les UALR et les options seront gagnées et les droits rattachés à celles-ci seront acquis à la satisfaction d'une condition d'acquisition fondée sur le rendement et d'une condition d'acquisition fondée sur une période de temps. La condition préalable applicable aux UALR sera remplie en fonction de l'atteinte par la société d'un taux de rendement minimal spécifié du cours de l'action représentant une augmentation du cours de l'action de 50 % par rapport au cours de l'action à la date d'attribution (et sous réserve d'ajustements anti-dilution), au cours de la période de rendement commençant à la date d'attribution et se terminant le jour ouvrable précédant le 31 décembre 2024 (la « période de restriction des unités »). La condition fondée sur une période de temps applicable aux UALR sera satisfaite par tranches comme suit, sous réserve que M. Fayer continue d'occuper son poste de chef de la direction de la société jusqu'à la date d'acquisition des droits : les droits rattachés à 33,33 % des UALR seront acquis à chacun des premier, deuxième et troisième anniversaires de la date d'attribution.

La condition de rendement applicable aux options sera remplie comme suit, si ces conditions sont remplies avant la date qui se situe six ans après la date d'attribution: les droits rattachés à 50 % des options seront acquis lorsque la société aura atteint un taux de rendement minimal spécifié du cours de l'action représentant une augmentation du cours de l'action de 100 % par rapport au prix d'exercice, et les droits rattachés à 50 % des options seront acquis en fonction du rendement lorsque la société aura atteint un taux de rendement minimal spécifié du cours de l'action représentant 200 % par rapport au prix d'exercice (dans chaque cas, sous réserve d'ajustements anti-dilution). Le prix d'exercice des options est égal au cours des actions à droit de vote subordonné à la TSX le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution.

La condition fondée sur une période de temps applicable aux options sera satisfaite par tranches comme suit, sous réserve que M. Fayer continue d'occuper son poste de chef de la direction de la société jusqu'à chaque date d'acquisition des droits applicable : les droits rattachés à 25 % des options seront acquis à chacun des premier, deuxième, troisième et quatrième anniversaires de la date d'attribution. Les options ont une durée de 10 ans, sous réserve d'une expiration anticipée si les taux de rendement minimaux ne sont pas atteints dans le délai de 6 ans.

L'atteinte du taux de rendement minimal du cours de l'action se produira à la date à laquelle la société certifiera que le cours de clôture moyen par action des actions à droit de vote subordonné de la société, tel qu'indiqué sur le Nasdaq, pendant toute période de 45 jours de bourse consécutifs au cours de la période de rendement, a dépassé le taux de rendement minimal du cours de l'action applicable à cette tranche. Cette atteinte sera examinée, et toute certification sera effectuée, dans les 30 jours suivant la fin de chaque trimestre financier de la société. Toutes les UALR pour lesquelles la condition de rendement et la condition fondée sur une période de temps ont été satisfaites seront réglées en actions à droit de vote subordonné dès que possible, mais en tout cas au plus tard à la fin de la période de restriction des unités. Toutes les UALR ou options pour lesquelles le taux de rendement minimal du cours de l'action n'est pas atteint avant la fin de la période de rendement seront échues dans leur intégralité.

Les taux de rendement minimaux du cours de l'action seront ajustés pour refléter tout fractionnement, tout regroupement, tout reclassement, toute réorganisation ou tout événement semblable en vertu du régime général. Les modalités du régime général sont décrites plus en détail à la rubrique « Rémunération de la haute direction – Régimes incitatifs à long terme » de notre circulaire d'information de la direction du 26 avril 2021.

Cessation d'emploi anticipée

S'il est mis fin à l'emploi de M. Fayer pour une raison autre qu'un motif valable, le décès ou une incapacité, toutes les UALR et les options dont les droits sont acquis expireront à la première des deux dates suivantes : i) 90 jours après la date de prise d'effet de la cessation d'emploi ; ou ii) la date d'expiration de ces UALR et options, et toutes les UALR et options dont les droits ne sont pas encore acquis expireront immédiatement après cette cessation d'emploi. S'il est mis fin à l'emploi de M. Fayer pour un motif valable, toutes les UALR et les options dont les droits sont acquis ou non acquis prendront fin à la date de cessation d'emploi. Si M. Fayer prend sa retraite ou démissionne, toutes les UALR et options dont les droits sont acquis ou non acquis prendront fin à la date de sa démission.

En cas de décès ou d'invalidité, toutes les UALR et options dont les droits sont acquis expireront à la première des deux dates suivantes : i) 90 jours après la date de prise d'effet de cet événement ; ou ii) la date d'expiration de ces UALR et options, et toutes les UALR et options dont les droits ne sont pas encore acquis expireront immédiatement après cet événement.

En cas de changement de contrôle (comme défini dans le régime général), les droits relatifs à toute partie des UALR ou des options, selon le cas, pour lesquelles le taux de rendement minimal du cours de l'action n'a pas été atteint précédemment, seront réputés acquis dans la mesure où le prix par action (majoré de la valeur de toute autre contrepartie reçue par les actionnaires de la société) dans le cadre de cette opération de changement de contrôle est égal ou supérieur au taux de rendement minimal du cours de l'action applicable à ces UALR ou options, selon le cas. Si le prix de l'opération se situe entre les deux seuils de prix applicables aux options, les droits relatifs à une partie proportionnelle de la tranche d'options soumise au plus élevé de ces deux seuils seront considérés comme acquis en utilisant une interpolation linéaire, et toutes les autres options seront échues dans leur intégralité.

Politique de récupération

Le 4 octobre 2021, la société a mis en œuvre une politique formelle de récupération comme approche supplémentaire pour atténuer le risque lié à la rémunération. La politique de récupération permet au conseil d'exiger le remboursement de la totalité ou d'une partie de la rémunération reçue par un membre de la haute direction en vertu des attributions effectuées dans le cadre des régimes incitatifs à court et à long terme de la société dans l'un ou l'autre des cas suivants : a) il y a eu un retraitement des états financiers de la société et le montant de la rémunération incitative versée ou attribuée à un membre de la haute direction aurait été inférieur s'il avait été calculé en fonction de l'atteinte de certains résultats financiers qui ont par la suite fait l'objet du retraitement des états financiers de la société ou qui ont été touchés par celui-ci ; ou b) le membre de la haute direction a commis une inconduite (y compris une fraude, une négligence ou un non-respect important des exigences légales ou du code d'éthique de la société).

Incidence de la COVID-19 sur nos activités

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était une pandémie. Devant cette situation, de nombreux gouvernements, États, villes et autres régions géographiques ont mis en place des mesures de prévention ou de protection, notamment les interdictions et les restrictions concernant les voyages, la fermeture temporaire d'entreprises, la mise en quarantaine ou l'ordre de rester à domicile ou de confinement total. La pandémie de COVID-19 a perturbé l'économie et mis des pressions sans précédent sur les gouvernements, les réseaux de soins de santé publics, les entreprises et les particuliers du monde entier.

La propagation de la COVID-19 nous a amenés à modifier nos pratiques commerciales afin de minimiser le risque lié au virus auquel sont exposés nos employés, nos partenaires, nos commerçants et leurs clients, ainsi que les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. En réaction à la pandémie de COVID-19, nous avons adopté une approche axée sur les personnes, en accordant la priorité à la santé et à la sécurité de nos employés et des collectivités locales et en adoptant rapidement un modèle de télétravail pour tous les employés. La pandémie de COVID-19 n'a pas entraîné de licenciements ni de chômage technique. Nous avons mis en œuvre notre plan de continuité des activités, qui englobe la gestion du portefeuille de commerçants (examen et surveillance renforcés des commerçants des secteurs touchés, modification du processus de facturation qui passe de mensuel à quotidien) et la gestion de la chaîne d'approvisionnement (intervention visant à assurer la continuité du service ou de l'approvisionnement, de négociations de rabais s'îl y a lieu). L'incidence négative de la pandémie de COVID-19 sur nos activités et les résultats présentés dans nos états financiers intermédiaires a été limitée. La forte présence de Nuvei dans le commerce électronique (représentant environ 85 % de son volume au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2021) a permis d'atténuer toute incidence négative de la pandémie sur ses activités.

L'incertitude persiste quant à la durée et à l'ampleur de la pandémie de COVID-19 et à la capacité à contrôler la recrudescence des cas dans le monde entier, ce qui complique l'évaluation de l'incidence future sur nos employés, partenaires, commerçants, marchés finaux que nous servons et l'effet qui en résulte sur notre entreprise et nos activités, à court et à long terme. L'ampleur de la pandémie de COVID-19 et son incidence continue sur nos activités dépendront de certains développements, notamment : la durée et la propagation de l'épidémie; les réponses du gouvernement à la pandémie; les retards dans la vaccination; l'efficacité des vaccins contre le virus et ses mutations; l'incidence sur nos clients et nos cycles de vente; l'incidence sur les événements des clients, de l'industrie ou des employés; et l'effet sur nos partenaires, commerçants et leurs clients, fournisseurs de services tiers, clients et chaînes d'approvisionnement, qui sont tous incertains et ne peuvent être prévus. Par conséquent, il existe un degré plus élevé d'incertitude à l'égard des jugements, hypothèses et estimations de la direction. Se reporter à la rubrique intitulée « Risques liés à nos activités et au secteur — La pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement, y compris l'incertitude économique mondiale qui en découle et les mesures prises en réponse à la pandémie, pourrait avoir une incidence importante sur nos activités ainsi que sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation futurs » de notre notice annuelle, pour plus de détails sur la façon dont la COVID-19 pourrait avoir une incidence sur nos résultats futurs.

Mesures non conformes aux IFRS

Les états financiers intermédiaires de Nuvei ont été établis conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board. Dans le présent rapport de gestion, il est fait référence à des mesures financières non conformes aux IFRS, à savoir le BAIIA ajusté, les produits ajustés de la transaction, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action de base et le bénéfice net ajusté par action dilué. Ces mesures ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS et n'ont pas de sens normalisé prescrit par les IFRS; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt fournies à titre d'information supplémentaire destinée à compléter les mesures établies conformément aux IFRS en vue de favoriser une meilleure compréhension des résultats d'exploitation de la société du point de vue de la direction. Ces mesures ne doivent donc pas être prises en considération isolément ni être considérées comme pouvant remplacer, aux fins d'analyse, l'information financière de la société établie conformément aux IFRS. Le BAIIA ajusté, les produits ajustés de la transaction, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action de base et le bénéfice net ajusté par action dilué sont présentés afin de fournir aux investisseurs une mesure supplémentaire permettant d'évaluer le rendement d'exploitation de la société et ils font donc ressortir des tendances des principales activités de Nuvei que les mesures conformes aux IFRS seules ne permettraient pas nécessairement de faire ressortir. La direction de la société croit également que les analystes financiers, les investisseurs et les autres parties intéressées ont fréquemment recours aux mesures non conformes aux IFRS pour évaluer les émetteurs. La direction de Nuvei utilise également des mesures non conformes aux IFRS afin de faciliter les comparaisons de rendement d'une période à l'autre, de préparer les budgets d'exploitation et prévisions annuels et d'établir les composantes de la rémunération de la direction. La direction de la société estime que le BAIIA ajusté, les produits ajustés de la transaction, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action de base et le bénéfice net ajusté par action dilué sont des mesures supplémentaires importantes du rendement de Nuvei, du fait principalement que ces mesures, tout comme d'autres mesures similaires, sont communément utilisées par les parties prenantes du secteur des technologies de paiement pour évaluer le rendement d'exploitation sous-jacent d'une société.

Rapprochement du BAIIA ajusté avec le bénéfice net (la perte nette)

Le BAIIA ajusté est défini comme étant le bénéfice net (la perte nette) avant les charges financières, les produits financiers, la dotation aux amortissements, la charge d'impôt sur le résultat, les coûts d'acquisition, les coûts d'intégration et les indemnités de départ, les paiements fondés sur des actions, la perte (le profit) de change et les règlements juridiques et autres.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA ajusté avec le bénéfice net (la perte nette) pour les périodes indiquées :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2021	2020	2021	2020	
(en milliers de dollars américains)	\$	\$	\$	\$	
Bénéfice net (perte nette)	28 002	(77 869)	94 706	(126 247)	
Charges financières	5 131	101 255	11 878	156 597	
Produits financiers	(538)	(1 375)	(2 309)	(4 170)	
Dotation aux amortissements	23 152	16 931	64 890	51 264	
Charge d'impôt sur le résultat	6 202	3 505	17 381	3 979	
Coûts d'acquisition et d'intégration et indemnités					
de départ ^{a)}	7 218	2 418	17 058	5 296	
Paiements fondés sur des actions ^{b)}	11 187	6 472	20 245	7 207	
Perte (profit) de change	727	(9 544)	1 973	17 889	
Règlements juridiques et autres ^{c)}	(138)	(802)	(42)	(146)	
BAIIA ajusté ^{d)}	80 943	40 991	225 780	111 669	
Avance consentie par un tiers – montant résiduel reçu				<u> </u>	
d'un commerçant ^{e)}	1 854	3 848	7 720	9 516	

a) Ces charges se rapportent

- i) aux honoraires de professionnels, aux frais juridiques, aux frais de consultation, aux frais comptables ainsi qu'aux autres frais liés à nos activités d'acquisition et de financement. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021, ces frais se sont élevés respectivement à 0,7 million de dollars et à 10,5 millions de dollars (2,0 millions de dollars et 5,2 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020). Ces charges sont présentées au poste honoraires de professionnels des frais de vente et charges générales et administratives;
- ii) à la rémunération liée aux acquisitions. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021, ces frais ont été de 6,3 millions de dollars (0,2 million de dollars et 0,7 million de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020). Ces charges sont présentées au poste rémunération des employés des frais de vente et charges générales et administratives;
- iii) à la variation de la contrepartie d'achat différée relative aux entreprises acquises antérieurement, qui était de néant pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 (néant pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 et profit de 1,3 million de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020).
- iv) aux indemnités de départ et aux coûts d'intégration. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021, les coûts d'intégration ont été de 0,3 million de dollars (0,2 million de dollars et 0,6 million de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020). Ces coûts sont présentés dans les frais de vente et charges générales et administratives.
- b) Ces charges représentent des charges hors trésorerie comptabilisées relativement à des options sur actions et à d'autres attributions faites dans le cadre de régimes d'attributions fondées sur des actions.
- c) Ce poste représente principalement des règlements juridiques et des coûts juridiques connexes engagés hors du cours normal des activités, ainsi que des profits, des pertes et des provisions hors trésorerie et certains autres coûts. Ces charges sont présentées au poste autres des frais de vente et charges générales et administratives.
- d) Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS que la société utilise pour évaluer son rendement d'exploitation et ses flux de trésorerie.
- e) Depuis 2018, la société a conclu diverses conventions avec une seule organisation commerciale indépendante tierce dans le but d'acquérir les droits sur les flux de trésorerie futurs d'un portefeuille de contrats conclus avec des commerçants.

Rapprochement des produits ajustés de la transaction et des produits des activités ordinaires

Les produits ajustés de la transaction s'entendent, pour toute période, des produits ajustés pour i) ajouter les produits des activités ordinaires des entreprises acquises pour une partie de la période en question correspondant à la partie de la période considérée pendant laquelle l'entreprise était détenue, et ii) soustraire les produits des entreprises cédées pour la partie de la période en question correspondant à la partie de l'exercice considéré pour laquelle l'entreprise n'était pas détenue.

Dans les périodes précédentes, la société présentait un rapprochement des produits ajustés de la transaction pro forma avec les produits des activités ordinaires, qui comprenaient les produits tirés des acquisitions, comme si les acquisitions avaient eu lieu au début de la période correspondante. Tandis que la société poursuit sa stratégie d'acquisition, y compris la réalisation des trois acquisitions de l'exercice considéré au cours du troisième trimestre de 2021, nous avons décidé de réexaminer nos indicateurs de rendement clés en ce qui concerne les acquisitions et cessions d'entreprises. D'autres sociétés utilisent les produits ajustés de la transaction et autres mesures semblables pour évaluer le rendement d'une société et pour fournir un éclairage sur la croissance interne et celle liée aux acquisitions. La société croit que cette mesure fournit de l'information plus utile sur la croissance interne pour la période considérée. Ce changement n'a pas eu d'incidence significative sur les chiffres présentés au premier semestre de 2021.

Le tableau suivant présente un rapprochement des produits ajustés de la transaction et des produits des activités ordinaires pour la période indiquée :

		Frimestres clos les septembre	Périodes de 30	e neuf mois closes les septembre
(en milliers de dollars américains)	2021 \$	2020 ¢	2021	2020
(en miniers de donars americanis)			Φ	φ
Produits des activités ordinaires	183 932	93 755	512 651	260 319
Ajustements pour tenir compte des entreprises acquises				
ou cédées ^{a), b)}	s.o.	25 308	s.o.	66 100
Produits ajustés de la transaction	S.O.	119 063	s.o.	326 419

a) La société a acquis Smart2Pay Technology & Services B.V. le 2 novembre 2020, Base Commerce LLC le 1er janvier 2021, Mazooma le 3 août 2021, ainsi que Simplex et Paymentez le 1er septembre 2021. En mai 2020, la société a cédé CreditGuard.

Rapprochement du bénéfice net ajusté avec le bénéfice net (la perte nette)

Le bénéfice net ajusté est défini comme étant le bénéfice net (la perte nette) avant les coûts d'acquisition, les coûts d'intégration et les indemnités de départ, les paiements fondés sur des actions, la perte (le profit) de change, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions et la charge ou le produit d'impôt se rapportant à ces éléments. Le bénéfice net ajusté exclut également la variation de la valeur de rachat des actions ordinaires et privilégiées classées à titre de passifs et l'amortissement accéléré des coûts de transaction différés et des règlements juridiques et autres.

b) Pour un supplément d'information, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice net ajusté avec le bénéfice net (la perte nette) pour les périodes indiquées :

	30	Trimestres clos les septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(en milliers de dollars américains, sauf les montants	2021	2020	2021	2020	
par action)	\$	\$	\$	\$	
Bénéfice net (perte nette)	28 002	(77 869)	94 706	(126 247)	
Variation de la valeur de rachat des actions ordinaires et		(// = -)/	, ,		
privilégiées classées à titre de passifs ^{a)}	_	58 952	_	76 438	
Amortissement accéléré des frais de financement différés	_	24 491	_	24 491	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées					
aux acquisitions ^{b)}	20 042	14 161	56 151	43 211	
Coûts d'acquisition et d'intégration et indemnités					
de départ ^{c)}	7 218	2 418	17 058	5 296	
Paiements fondés sur des actions ^{d)}	11 187	6 472	20 245	7 207	
Perte (profit) de change	727	(9 544)	1 973	17 889	
Règlements juridiques et autres ^{e)}	(138)	(802)	(42)	(146)	
Ajustements	39 036	96 148	95 385	174 386	
Charge d'impôt sur le résultat liée aux ajustements ^{f)}	(4 697)	(1824)	(12 083)	(5 645)	
Bénéfice net ajusté ^{g)}	62 341	16 455	178 008	42 494	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation					
De base	139 252 523	89 217 178	138 728 421	86 153 927	
Dilué	144 006 451	93 406 685	143 452 170	88 593 632	
Bénéfice net ajusté par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société ^{h)}					
De base	0,44	0,18	1,26	0,47	
Dilué	0,42	0,17	1,22	0,46	

- a) Ce poste représente la variation de la valeur de rachat des actions classées à titre de passifs avant l'inscription à la TSX. Dans le cadre de l'inscription à la TSX, ces actions ont été converties en actions à droit de vote subordonné classées dans les capitaux propres. Ces charges sont incluses dans les charges financières.
- b) Ce poste a trait à la dotation aux amortissements comptabilisée à l'égard des immobilisations incorporelles par suite du processus d'ajustement du coût d'achat lié aux sociétés et aux entreprises acquises et de l'acquisition de toutes les actions en circulation de Pivotal Holdings Ltd. par Nuvei en septembre 2017.
- c) Ces charges se rapportent :
 - i) aux honoraires de professionnels, aux frais juridiques, aux frais de consultation, aux frais comptables ainsi qu'aux autres frais liés à nos activités d'acquisition et de financement. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021, ces charges se sont élevées respectivement à 0,7 million de dollars et à 10,5 millions de dollars (2,0 millions de dollars et 5,2 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020). Ces charges sont présentées au poste honoraires de professionnels des frais de vente et charges générales et administratives;
 - ii) à la rémunération liée aux acquisitions. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021, ces charges ont été de 6,3 millions de dollars (0,2 million de dollars et 0,7 million de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020). Ces charges sont présentées au poste rémunération des employés des frais de vente et charges générales et administratives;
 - iii) à la variation de la contrepartie d'achat différée relative aux entreprises acquises antérieurement, qui a été de néant pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 (néant pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 et profit de 1,3 million de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020);
 - iv) aux indemnités de départ et aux coûts d'intégration. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021, les coûts d'intégration ont été de 0,3 million de dollars (0,2 million de dollars et 0,6 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020). Ces coûts sont présentés dans les frais de vente et charges générales et administratives.
- d) Ces charges représentent des charges hors trésorerie comptabilisées relativement à des options sur actions et à d'autres attributions faites dans le cadre de régimes d'attributions fondées sur des actions.
- e) Ce poste représente principalement des règlements juridiques et des coûts juridiques connexes engagés hors du cours normal des activités, ainsi que des profits, des pertes et des provisions hors trésorerie et certains autres coûts. Ces charges sont présentées au poste autres des frais de vente et charges générales et administratives.
- f) Ce poste représente la charge d'impôt sur le résultat sur les ajustements imposables au moyen du taux d'impôt de la juridiction applicable.
- g) Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux IFRS que la société utilise pour évaluer son rendement d'exploitation.
- h) Le bénéfice net ajusté par action dilué est calculé d'après les attributions fondées sur des actions en cours à la clôture de chaque période et après dilution comme si ces options étaient « dans le cours » à ce moment.

Indicateurs de rendement clés

Nous surveillons les indicateurs de rendement clés suivants pour nous aider à évaluer notre entreprise, à mesurer notre rendement, à reconnaître les tendances qui influencent nos activités, à formuler des plans d'affaires et à prendre des décisions stratégiques. Nos indicateurs de rendement clés peuvent être calculés d'une manière qui diffère des indicateurs de rendement clés similaires utilisés par d'autres sociétés.

Volume total: Nous sommes d'avis que le volume total est un indicateur du rendement de notre entreprise. Le volume total et d'autres mesures similaires sont communément utilisés par les parties prenantes du secteur des paiements pour évaluer le rendement d'une société. Nous définissons le volume total comme la valeur totale en dollars des transactions traitées au cours de la période par les commerçants en vertu d'un accord contractuel conclu avec nous. Le volume total ne représente pas les produits que nous avons gagnés. Il comprend à la fois le volume d'acquisition, qui suppose des mouvements de fonds dans le cycle des transactions de règlement, et le volume lié à nos services technologiques et de passerelle, qui suppose la prestation de ces services sans mouvements de fonds dans le cycle des transactions de règlement. Étant donné que nos produits des activités ordinaires se composent principalement des produits tirés du volume de ventes et des services de transaction générés par les ventes quotidiennes des commerçants et par divers services fournis aux commerçants, une fluctuation du volume total aura généralement des effets sur nos produits des activités ordinaires.

Volume ajusté de la transaction: Le volume ajusté de la transaction fournit un éclairage sur la croissance interne et celle liée aux acquisitions. La société croit que cette mesure présente de l'information utile sur la croissance interne pour la période considérée. Le volume ajusté de la transaction s'entend, pour toute période, du volume total ajusté pour i) ajouter le volume des entreprises acquises de la partie de la période en question correspondant à la partie de la période considérée pendant laquelle l'entreprise était détenue, et ii) soustraire le volume des entreprises cédées de la partie de la période en question correspondant à la partie de la période considérée pendant laquelle l'entreprise n'était pas détenue.

Perspectives

Pour le trimestre et l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, Nuvei prévoit que le volume total, les produits des activités ordinaires et le BAIIA ajusté se situeront dans les intervalles ci-dessous. Compte tenu de la solide performance au cours du trimestre clos le 30 septembre 2021, où Nuvei a dépassé les perspectives précédemment prévues pour les produits des activités ordinaires et le BAIIA ajusté^{b)}, ainsi que du dynamisme des activités, la direction relève les perspectives financières pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021. Les perspectives financières à jour et en particulier le BAIIA ajusté^{b)} reflètent la stratégie de la société visant à accélérer ses investissements dans la distribution, la commercialisation, l'innovation, la technologie ainsi que dans les infrastructures découlant de l'acquisition récente de Mazooma. La société prévoit que ces investissements soutiendront son plan de croissance. Les perspectives financières tiennent compte également des acquisitions récentes de Simplex et de Paymentez.

Les perspectives financières sont présentées sous toutes réserves et sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses décrites à la rubrique « Information prospective » du présent rapport de gestion. Les perspectives de Nuvei représentent également les « perspectives financières » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et sont présentées pour aider le lecteur à comprendre la performance financière de la société et à évaluer les progrès vers l'atteinte des objectifs de la direction, et le lecteur est prié de noter que ces perspectives pourraient ne pas convenir à d'autres fins

	Trimestre se terminant le 31 décembre 2021	Exercice se t 31 décem	
(en dollars américains)	\$	\$	\$
		Précédentes	À jour
Volume total ^{a)} (en milliards)	25,5-26,5	88 – 91	90 – 91
Produits des activités ordinaires (en millions)	204 – 210	690 – 705	717 - 723
BAIIA ajusté ^{b)} (en millions)	86 – 90	295 - 305	312 - 316

a) Le volume total ne représente pas les produits des activités ordinaires gagnés par la société, mais plutôt la valeur totale en dollars des transactions traitées par les commerçants en vertu d'une entente contractuelle avec la société. Se reporter à la rubrique « Indicateur de rendement clé »

Sommaire des facteurs qui influencent notre rendement

Nous pensons que la croissance et le succès futurs de notre entreprise dépendent de nombreux facteurs, notamment ceux qui sont décrits ci-dessous. Si chacun de ces facteurs présente des possibilités importantes pour notre entreprise, ils posent également des défis importants, dont certains sont abordés ci-dessous ainsi qu'à la rubrique « Risques liés à nos activités et au secteur » de notre notice annuelle, et dans nos autres documents déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, qui peuvent tous être consultés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov.

Croissance grâce à nos commerçants actuels. Notre succès est directement lié à celui de nos commerçants. Nous nous concentrons sur les marchés à forte croissance dans les domaines du commerce mobile et du commerce électronique, et notre croissance se fera parallèlement à celle des activités de nos commerçants actuels, à mesure qu'ils percent de nouveaux marchés. En outre, nos clients actuels nous offrent une occasion importante de vente croisée et de vente incitative de biens et de services, avec des dépenses supplémentaires réduites liées à la vente et au marketing. À mesure que nos commerçants augmentent leur volume d'activités, nous pouvons proposer davantage de solutions à partir de notre propre plateforme commerciale. La croissance de nos produits ainsi que l'atteinte et le maintien de la rentabilité dépendent de notre capacité à maintenir les relations avec les clients existants et à continuer de les encourager à utiliser notre suite complète de solutions.

Capacité à conclure de nouveaux accords avec les commerçants et de nouveaux partenariats.

La croissance de nos produits des activités ordinaires dépendra aussi largement de l'efficacité de nos efforts de vente et de marketing, à l'échelle nationale et internationale. Nous disposons d'une expérience importante en matière de vente et de marketing, après avoir conclu des ententes de services avec des PME en Amérique du Nord et de grandes entreprises en Europe. Nous avons l'intention de tirer parti de cette expérience et d'élargir notre bassin de commerçants en ciblant les grandes entreprises en Amérique du Nord et en mettant l'accent sur le commerce mobile et les canaux de commerce électronique. La clé du succès en ce qui a trait à l'expansion de notre bassin de commerçants est l'investissement continu dans notre équipe de vente directe et l'exploitation de notre réseau étendu et diversifié de partenaires de distribution.

Capacité de prendre de l'expansion dans des régions à l'échelle internationale. Nous comptons également étendre et approfondir notre présence dans les zones géographiques où nous commençons actuellement à exercer nos activités, comme l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine. Notre expansion a également été motivée par les besoins de nos commerçants. Pour chaque nouveau pays où nous cherchons à prendre de l'expansion, nous nous concentrons sur la compréhension des besoins du marché local et investissons pour établir des relations, tout en acquérant une compréhension des cadres réglementaires et de conformité locaux appropriés. Nous pensons que cela contribuera à notre stratégie de croissance et à l'obtention d'une présence et d'une connectivité mondiales sur tous les marchés ciblés.

b) Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Investissement dans notre technologie et notre portefeuille de produits. Nous croyons que notre culture de technologie à l'avant-plan nous permet d'améliorer notre offre afin de demeurer aux premiers rangs de l'innovation en matière de services de paiement. Plus précisément, notre plateforme commerciale nous permet de fournir des solutions de paiement complètes et ainsi d'offrir une expérience de transactions pratique et sécurisée à nos commerçants et à leurs clients. Il est nécessaire d'investir davantage dans cette plateforme afin d'élargir et de tenir à jour, sur le plan technologique, notre portefeuille de services destinés aux commerçants. Il est également essentiel de maintenir une collaboration étroite avec nos commerçants au moyen d'une communication permanente et d'une boucle de rétroaction, car cela permet de mieux concevoir et de fournir des solutions qui répondent à leurs besoins spécifiques et changeants.

Capacité à maintenir et à renforcer nos relations avec les banques acquéreuses. Nous avons établi des relations solides avec des banques acquéreuses en Amérique du Nord. C'est en maintenant ou en développant ces relations, et grâce à une collaboration étroite visant le maintien de procédures adéquates de suivi du profil de risque de notre bassin de commerçants, que nous pourrons mettre en œuvre nos stratégies de croissance.

Adaptation aux changements réglementaires. En raison de la nature de notre offre de produits et de services, nous devons respecter des régimes de réglementation stricts dans les pays où nous exerçons nos activités. Nos équipes d'exploitation connaissent parfaitement les différentes exigences réglementaires. Alors que la réglementation évolue, nous continuerons d'améliorer et de modifier, au besoin, nos capacités en matière de souscription, de gestion des risques, d'identification des clients et de lutte contre le blanchiment d'argent, de manière aussi transparente que possible, afin de réduire au minimum les perturbations sur les activités de nos commerçants.

Réussite des acquisitions récentes et futures. Nous avons l'intention d'accroître notre croissance interne au moyen d'acquisitions stratégiques et tactiques. Il est essentiel pour notre succès de continuer à faire preuve d'une grande discipline pour intégrer dans notre société les acquisitions récentes, comme celles de Mazooma, de Smart2Pay, de Base Commerce, de Simplex et de Paymentez, ainsi que les acquisitions futures, de manière à nous permettre de réaliser tout le potentiel de ces acquisitions.

Conditions économiques et tendances connexes en matière de dépenses de consommation. Des changements dans les tendances de consommation au niveau macroéconomique, notamment en raison de la COVID-19, pourraient influencer le volume total traité sur notre plateforme, ce qui entraînerait des fluctuations de nos produits des activités ordinaires.

Principaux éléments des résultats d'exploitation

Produits des activités ordinaires

Services de transaction et de traitement offerts aux commerçants. Les produits de la société tirés des services de transaction et de traitement offerts aux commerçants proviennent principalement du commerce électronique et des services de traitement des paiements aux points de vente au détail et découlent des relations établies avec les différents commerçants. De plus, les produits des activités ordinaires tirés des services de transaction et de traitement proviennent de contrats conclus avec des institutions financières et d'autres acquéreurs commerçants, dont la durée varie généralement de trois à cinq ans. Les contrats stipulent les types de services et précisent la manière dont les frais seront engagés et calculés. Les produits des activités ordinaires tirés des services de transaction et de traitement offerts aux commerçants sont générés par le traitement des transactions de paiement électronique pour le compte des commerçants.

Les produits de la société tirés des services de transaction et de traitement sont principalement composés a) de frais calculés en fonction d'un pourcentage de la valeur monétaire des transactions traitées; b) de frais calculés en fonction du nombre de transactions traitées; c) de frais de service; ou d) d'une combinaison de ces frais qui sont associés aux services de transaction et de traitement.

La société présente les produits des activités ordinaires déduction faite des frais d'interchange perçus par les institutions financières émettrices de cartes et des frais perçus par les réseaux de paiement.

Autres produits des activités ordinaires. Dans le cadre de ses contrats conclus avec ses clients, la société peut vendre du matériel (« équipement au point de vente »). Le matériel se compose de terminaux ou de dispositifs de passerelle. La société ne fabrique pas de matériel, mais en achète auprès de fournisseurs tiers et le conserve en stock jusqu'à ce qu'un client l'achète.

Pour plus de précisions sur nos méthodes de comptabilisation des produits des activités ordinaires, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (les « états financiers consolidés »).

Coût des ventes

Coûts de traitement. Les coûts de traitement sont constitués des frais versés aux fournisseurs de services de traitement des paiements. Dans le cas où nous sommes le principal débiteur fournissant des services de traitement des paiements, nous comptabilisons les frais de traitement versés aux fournisseurs de services de traitement comme un coût des ventes. Si nous ne sommes pas le principal débiteur fournissant des services de traitement des paiements, les frais de traitement sont déduits des produits des activités ordinaires inscrits à l'égard de cette transaction et nous ne comptabilisons pas les frais de traitement distincts comme un coût des ventes.

Coût des produits vendus. Le coût des produits vendus se compose principalement des coûts associés à la vente d'équipement au point de vente, comme le coût d'acquisition de l'équipement, y compris le prix d'achat, les dépenses associées à une entreprise tierce chargée de s'occuper des commandes, de l'expédition, de la manutention et des ajustements des stocks.

Frais de vente et charges générales et administratives

Nos frais de vente et charges générales et administratives représentent principalement les montants liés i) aux commissions, ii) à l'amortissement des immobilisations corporelles et à l'amortissement des immobilisations incorporelles et iii) à la rémunération des employés.

Commissions. Les commissions représentent les incitatifs versés à des intermédiaires tiers pour avoir recommandé des commerçants.

Amortissement des immobilisations corporelles. L'amortissement des immobilisations corporelles représente l'amortissement des biens et du matériel, principalement l'équipement aux points de vente, le matériel de bureau, le matériel informatique, le mobilier et les agencements, les améliorations locatives et les actifs au titre de droits d'utilisation relatifs aux bâtiments. Nous calculons l'amortissement des immobilisations corporelles selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif concerné ou sur la durée restante du contrat de location, selon le cas.

Amortissement des immobilisations incorporelles. L'amortissement des immobilisations incorporelles représente l'amortissement des actifs incorporels, qui se composent de logiciels mis au point à l'interne et de logiciels achetés à l'externe qui sont utilisés pour fournir des services de traitement aux clients. Les immobilisations incorporelles comprennent également des marques de commerce, des technologies et les relations avec les partenaires et les commerçants, qui sont acquises par la société. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif concerné.

Rémunération des employés. La rémunération des employés comprend les salaires et les avantages (à l'exclusion des paiements fondés sur des actions, qui sont présentés à part) gagnés par les employés de la société. La rémunération des employés comprend les coûts liés aux divers services au sein de la société, y compris celui de la technologie, celui des ventes et de la commercialisation et celui de l'exploitation, ainsi que les divers services de soutien des activités commerciales.

Les frais de vente et charges générales et administratives comprennent également les pertes sur transactions, les honoraires de professionnels, les paiements fondés sur des actions, l'ajustement de la contrepartie conditionnelle et d'autres charges.

Nous nous attendons à voir augmenter nos charges générales et administratives, notamment les frais comptables et juridiques, du fait que nous procéderons à des investissements dans notre équipe des ventes et que nous devrons engager des coûts de conformité liés au statut de société ouverte inscrite à la cote de deux bourses. Se reporter à la rubrique intitulée « Risques liés à la réglementation » de notre notice annuelle.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes représentent essentiellement les montants liés aux éléments suivants :

Intérêts sur les facilités de prêt et emprunts. Les charges d'intérêts comprennent essentiellement les intérêts payés à l'égard de ce qui suit : i) les emprunts à terme contractés en vertu des facilités de crédit; et ii) les débentures convertibles non garanties émises par la société en faveur de certains de ses actionnaires dans le cadre de l'acquisition de SafeCharge, qui ont été partiellement remboursées en décembre 2019, le solde ayant quant à lui été converti en actions ou remboursé au moyen du produit de l'inscription à la TSX.

Produits d'intérêts sur les avances consenties à des tiers. Depuis l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société consent des avances à une organisation commerciale indépendante tierce. Aux termes des conventions conclues avec l'organisation commerciale indépendante tierce, la société a acquis les droits aux flux de trésorerie provenant d'un portefeuille de contrats avec des commerçants. Les conventions prévoient des paiements garantis minimaux pour les trois premières années. Au terme de ces trois années, le portefeuille de contrats avec les commerçants est fixe, et les flux de trésorerie ne sont plus garantis. Les montants reçus seront alors imputés à l'état consolidé du résultat net.

Perte (profit) de change

La perte (le profit) de change découle des éléments monétaires qui sont détenus par Nuvei ou ses filiales dans une monnaie différente de leur monnaie fonctionnelle. Ces éléments sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au moyen des cours de change en vigueur à la date des transactions ou, lorsque les éléments sont réévalués, à la date de clôture. Les profits et pertes en résultant qui sont comptabilisés par la suite sont classés à titre de perte (profit) de change.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Résultats d'exploitation

Le tableau qui suit présente de l'information tirée de nos états consolidés du résultat net et du résultat global pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2021 et 2020 :

		Trimestres clos les	Périodes d	e neuf mois closes les
	30	septembre	30	septembre
(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions	2021	2020	2021	2020
et les montants par action)	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	183 932	93 755	512 651	260 319
Coût des ventes	38 332	17 007	98 640	45 736
Marge brute	145 600	76 748	414 011	214 583
Frais de vente et charges générales et administratives	106 076	60 776	290 382	166 535
Bénéfice d'exploitation	39 524	15 972	123 629	48 048
Produits financiers	(538)	(1 375)	(2 309)	(4 170)
Charges financières	5 131	101 255	11 878	156 597
Charges infancieres	5 131	101 255	11 6/6	150 59/
Charges financières nettes	4 593	99 880	9 569	152 427
Perte (profit) de change	727	(9 544)	1 973	17 889
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	34 204	(74 364)	112 087	(122 268)
Charge d'impôt sur le résultat	6 202	3 505	17 381	3 979
Bénéfice net (perte nette)	28 002	(77 869)	94 706	(126 247)
Autres éléments du résultat global				
Établissements à l'étranger – écart de conversion	(9 572)	(8 849)	(20 111)	14 461
Résultat global	18 430	(86 718)	74 595	(111 786)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux éléments suivants :				
Porteurs d'actions ordinaires de la société	26 841	(78 579)	91 485	(127 956)
Participation ne donnant pas le contrôle	1 161	710	3 221	1 709
	28 002	(77 869)	94 706	(126 247)
Résultat global attribuable aux éléments suivants :	(-	(00)		(
Porteurs d'actions ordinaires de la société	17 269	(87 428)	71 374	(113 495)
Participation ne donnant pas le contrôle	1 161 18 430	710 (86 718)	3 221	1 709 (111 786)
	10 430	(60 /16)	74 595	(111 /80)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires				
en circulation ^{a)}				
De base	139 252 523	89 217 178	138 728 421	86 153 927
Dilué	144 006 451	89 217 178	143 452 170	86 153 927
Bénéfice net (perte nette) par action attribuable				
aux porteurs d'actions ordinaires de la société	0.10	(2.00)	266	(1.10)
De base Dilué(e)	0,19	(0,88)	0,66	(1,49)
Diriue(e)	0,19	(0,88)	0,64	(1,49)

a) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020 a été ajusté pour tenir compte de la restructuration mentionnée à la note 17 des états financiers consolidés.

Le tableau qui suit présente sommairement notre volume par région pour les trimestres et périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2021 et 2020 :

	Trimestres clos les 30 septembre]		e neuf mois closes les septembre
	2021	2020	Variation	2021	2020	Variation
(en milliards de dollars américains)	\$	\$	%	\$	\$	%
Amérique du Nord	10,4	4,8	118	30,9	12,8	141
Europe, Moyen-Orient et Afrique	10,2	6,3	62	30,8	15,3	102
Asie-Pacifique	0,5	0,2	140	1,2	0,6	92
Amérique latine	0,5	0,2	93	1,2	0,6	87
	21,6	11,5	87	64,1	29,3	119

Résultats d'exploitation pour les trimestres clos les 30 septembre 2021 et 2020

Produits des activités ordinaires

		res clos les septembre	Variation		
	2021	2020			
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	%	
Produits des activités ordinaires	183 932	93 755	90 177	96	

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 90,2 millions de dollars, ou 96 %, comparativement à ceux inscrits pour le trimestre clos le 30 septembre 2020. La hausse des produits des activités ordinaires s'explique principalement par l'augmentation du volume qui a résulté de la croissance interne et, dans une moindre mesure, par les acquisitions réalisées par la société.

Le volume total a augmenté de 10,1 milliards de dollars, ou 88 %, passant de 11,5 milliards de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 à 21,6 milliards de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2021.

Le volume ajusté de la transaction s'établissait à 15,8 milliards de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2020, en comparaison d'un volume total de 21,6 milliards de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, soit une augmentation de 5,8 milliards de dollars, ou 37 %.

Les produits ajustés de la transaction étaient de 119,1 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2020, en comparaison de produits des activités ordinaires de 183,9 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, soit une hausse de 64,9 millions de dollars, ou 54 %. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Coût des ventes

	Trimestre 30 se	es clos les eptembre	Variation	
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)	2021	2020	\$	%
Coût des ventes	38 332 \$	17 007 \$	21 325	125
En pourcentage des produits des activités ordinaires	20,8 %	18,1 %		

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, le coût des ventes a augmenté de 21,3 millions de dollars, ou 125 %, comparativement à celui inscrit pour le trimestre clos le 30 septembre 2020, en raison surtout de la hausse des coûts de traitement.

L'augmentation des coûts de traitement est principalement attribuable à la croissance interne et, dans une moindre mesure, à la prise en compte des entreprises acquises. Le coût des ventes en pourcentage des produits des activités ordinaires a augmenté pour s'établir à 20,8 % pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, en comparaison de 18,1 % pour le trimestre clos le 30 septembre 2020, du fait essentiellement que le coût des ventes de Smart2Pay et de Simplex est plus élevé que celui associé aux activités de Nuvei, en raison des coûts liés au modèle de service de ses commerçants.

Frais de vente et charges générales et administratives

	Trimestres clos les 30 septembre		Variatio	Variation		
	2021	2020				
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	%		
Frais de vente et charges générales						
et administratives						
Commissions	31 867	17 396	14 471	83		
Dotation aux amortissements	23 152	16 931	6 221	37		
Rémunération des employés	30 597	15 129	15 468	102		
Honoraires de professionnels	3 054	2 835	219	8		
Paiements fondés sur des actions	11 187	6 472	4 715	73		
Autres	6 219	2 013	4 206	209		
	106 076	60 776	45 300	75		

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, les frais de vente et charges générales et administratives ont augmenté de 45,3 millions de dollars, ou 75 %, comparativement à ceux inscrits pour le trimestre clos le 30 septembre 2020, en raison essentiellement des éléments suivants :

Commissions. Pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, la charge liée aux commissions a augmenté de 14,5 millions de dollars, ou 83 %, par rapport à celle inscrite pour le trimestre clos le 30 septembre 2020. L'augmentation est surtout attribuable à l'acquisition de Base Commerce réalisée en janvier 2021 et à la croissance organique des produits des activités ordinaires.

Dotation aux amortissements. L'amortissement des immobilisations corporelles et l'amortissement des immobilisations incorporelles pour le trimestre clos le 30 septembre 2021 ont augmenté de 6,2 millions de dollars, ou 37 %, par rapport au trimestre clos le 30 septembre 2020. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux technologies et aux relations avec les partenaires et les commerçants découlant des acquisitions réalisées par la société.

Rémunération des employés. Pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, la rémunération des employés a augmenté de 15,5 millions de dollars, ou 102 %, par rapport au trimestre clos le 30 septembre 2020. Cette hausse reflète surtout une augmentation des effectifs attribuable essentiellement à la croissance interne, y compris ceux des ventes directes et de la gestion de comptes, afin de stimuler la croissance future et de mettre en œuvre notre stratégie. Les acquisitions réalisées par la société ont entraîné également une augmentation des effectifs, de la rémunération des employés et de la rémunération liée aux acquisitions. La rémunération des employés comprend les coûts liés aux divers services au sein de la société, y compris celui des technologies, celui des ventes et de la commercialisation, celui des ressources humaines et celui de l'administration.

Honoraires de professionnels. Pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, les honoraires de professionnels ont augmenté de 0,2 million de dollars par rapport à ceux du trimestre clos le 30 septembre 2020. L'augmentation découle essentiellement des coûts liés aux activités d'acquisition, du fait que la société a conclu les acquisitions de Mazooma, de Simplex et de Paymentez au troisième trimestre.

Paiements fondés sur des actions. Les paiements fondés sur des actions ont augmenté de 4,7 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2021 par rapport au trimestre clos le 30 septembre 2020, en raison principalement des options, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions liées au rendement attribuées aux termes du Régime incitatif général en 2021.

Autres. Pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, les autres charges ont augmenté de 4,2 millions de dollars par rapport à celles inscrites pour le trimestre clos le 30 septembre 2020, hausse qui comprend un ajustement favorable de 0,8 million de dollars de la contrepartie conditionnelle. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement des dépenses liées aux technologies de l'information et des frais d'assurance liés aux administrateurs et dirigeants.

Charges financières nettes

	Trimestres clos les 30 septembre		Variation	
	2021	2020		
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	%
Produits financiers				
Intérêts sur les avances consenties à des tiers	(538)	(1 375)	837	61
Charges financières				
Intérêts sur les facilités de prêt et emprunts et				
les débentures non garanties	5 009	42 131	(37 122)	(88)
Variation du montant de rachat des actions	_	58 952	(58 952)	(100)
Autres	122	172	(50)	(29)
Charges financières nettes	4 593	99 880	(95 287)	(95)

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, les charges financières nettes ont fléchi de 95,3 millions de dollars par rapport à celles inscrites pour le trimestre clos le 30 septembre 2020. La diminution découle essentiellement des éléments suivants :

Intérêts sur les facilités de prêt et emprunts et les débentures non garanties. La diminution de 37,1 millions de dollars est principalement attribuable à une baisse de 30,1 millions de dollars des charges d'intérêts liées aux facilités de prêt et emprunts et à une baisse de 7,0 millions de dollars des charges d'intérêts liées aux débentures non garanties. Cela s'explique principalement par le remboursement accéléré des facilités de prêt et emprunts et des débentures non garanties en septembre 2020 à la suite de l'inscription à la TSX.

Variation du montant de rachat des actions. La diminution de 59,0 millions de dollars est principalement attribuable à la réévaluation des actions ordinaires de catégorie A classées à titre de passifs en 2020. Dans le cadre de l'inscription à la TSX, ces actions ont été converties en titres de capitaux propres, soit en actions à droit de vote subordonné. Pour un complément d'information, se reporter aux états financiers consolidés.

Perte (profit) de change

		es clos les septembre	Variation	
	2021	2020		
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	%
Perte (profit) de change	727	(9 544)	10 271	n.s.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, la perte de change s'est établie à 0,7 million de dollars, contre un profit de change de 9,5 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2020. Cela s'explique principalement par la réduction de l'exposition au risque de change à la suite du remboursement accéléré de la dette libellée en dollars américains de notre filiale canadienne en septembre 2020.

Impôt sur le résultat

		es clos les septembre	Variation	
	2021	2020		
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	%
Charge d'impôt	6 202	3 505	2 697	77

Une charge d'impôt de 6,2 millions de dollars a été inscrite pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, comparativement à un produit avant impôt de 34,2 millions de dollars, ce qui représente un taux d'impôt effectif de 18,1 % pour la période.

Résultats d'exploitation pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

Produits des activités ordinaires

	Périodes de 30	neuf mois closes les septembre	Variatio	n
	2021 2020			
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	%
Produits des activités ordinaires	512 651	260 319	252 332	97 %

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, les produits des activités ordinaires ont augmenté de 252,3 millions de dollars, ou 97 %, comparativement à ceux inscrits pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020. L'augmentation s'explique essentiellement par la croissance interne du volume total et, dans une moindre mesure, par les acquisitions réalisées par la société.

Le volume total a augmenté de 34,7 milliards de dollars, ou 119 %, passant de 29,3 milliards de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 à 64,1 milliards de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021.

Le volume ajusté de la transaction s'établissait à 42,2 milliards de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, en comparaison d'un volume total de 64,1 milliards de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, soit une augmentation de 21,8 milliards de dollars, ou 52 %.

Les produits ajustés de la transaction étaient de 326,4 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, en comparaison de produits des activités ordinaires de 512,7 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, soit une hausse de 186,2 millions de dollars, ou 57 %. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Coût des ventes

_	Périodes de 30	e neuf mois closes les septembre	Variation		
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)	2021	2020			
Coût des ventes	98 640 \$	45 736 \$	52 904 \$	116 %	
En pourcentage des produits des activités ordinaires	19,2 %	17,6 %			

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, le coût des ventes a augmenté de 52,9 millions de dollars, ou 116 %, comparativement à celui inscrit pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, en raison d'une hausse de 53,4 millions de dollars des coûts de traitement, en partie contrebalancée par une baisse de 0,5 million de dollars du coût des produits vendus.

L'augmentation des coûts de traitement est principalement attribuable à la croissance interne et à la prise en compte de Smart2Pay à compter de novembre 2020 et de Base Commerce en janvier 2021. Le coût des ventes en pourcentage des produits des activités ordinaires a augmenté pour s'établir à 19,2 % pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, en comparaison de 17,6 % pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, du fait que le coût des ventes de Smart2Pay est plus élevé que celui associé aux activités de Nuvei, en raison des coûts liés au modèle de service de ses commerçants.

Frais de vente et charges générales et administratives

	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		Variation	1
	2021	2020		
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	%
Frais de vente et charges générales				
et administratives				
Commissions	97 108	49 307	47 801	97
Dotation aux amortissements	64 890	51 264	13 626	27
Rémunération des employés	74 634	42 847	31 787	74
Honoraires de professionnels	16 496	7 439	9 057	122
Paiements fondés sur des actions	20 245	7 207	13 038	181
Autres	17 009	8 471	8 538	101
	290 382	166 535	123 847	74

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, les frais de vente et charges générales et administratives ont augmenté de 123,8 millions de dollars, ou 74 %, comparativement à ceux inscrits pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, en raison essentiellement des éléments suivants :

Commissions. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, la charge liée aux commissions a augmenté de 47,8 millions de dollars, ou 97 %, par rapport à celle inscrite pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020. L'augmentation est attribuable à l'acquisition de Base Commerce, en janvier 2021, ainsi qu'à l'accroissement du volume découlant de la croissance interne et fondé sur des commissions.

Dotation aux amortissements. L'amortissement des immobilisations corporelles et l'amortissement des immobilisations incorporelles pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 ont augmenté de 13,6 millions de dollars, ou 27 %, par rapport à la période de neuf mois close le 30 septembre 2020. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux technologies et aux relations avec les partenaires et les commerçants découlant des acquisitions réalisées par la société.

Rémunération des employés. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, la rémunération des employés a augmenté de 31,8 millions de dollars, ou 74 %, par rapport à la période de neuf mois close le 30 septembre 2020. Cette hausse reflète surtout une augmentation des effectifs attribuable essentiellement à la croissance interne, y compris ceux des ventes directes et de la gestion de comptes, afin de stimuler la croissance future et de mettre en œuvre notre stratégie. La prise en compte des entreprises acquises a entraîné également une augmentation des effectifs, de la rémunération des employés et de la rémunération liée aux acquisitions. La rémunération des employés comprend les coûts liés aux divers services au sein de la société, y compris celui des technologies, celui des ventes et de la commercialisation, celui des ressources humaines et celui de l'administration.

Honoraires de professionnels. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, les honoraires de professionnels ont augmenté de 9,1 millions de dollars, ou 122 %, par rapport à ceux de la période de neuf mois close le 30 septembre 2020. L'augmentation découle essentiellement des coûts liés aux activités d'acquisition et autres coûts d'intégration liés à l'acquisition de Base Commerce, de Mazooma, de Simplex et de Paymentez.

Paiements fondés sur des actions. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, les paiements fondés sur des actions ont augmenté de 13,0 millions de dollars par rapport à la période de neuf mois close le 30 septembre 2020. Cette hausse est surtout attribuable aux options, aux unités d'actions de négociation restreinte et aux unités d'actions liées au rendement attribuées aux termes du Régime incitatif général lors de l'inscription à la TSX en 2020 ainsi qu'aux paiements à base d'actions effectués au cours de l'exercice considéré.

Autres. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, les autres charges ont augmenté de 8,5 millions de dollars par rapport à celles inscrites pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, en raison principalement de la hausse des frais liés à l'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants et des dépenses liées aux technologies de l'information en 2021 ainsi que d'un ajustement favorable de 2,1 millions de dollars de la contrepartie conditionnelle dans la période comparative.

Charges financières nettes

	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		Variation		
	2021	2020			
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	%	
Produits financiers					
Intérêts sur les avances consenties à des tiers	(2 309)	(4 170)	1 861	45	
Charges financières					
Intérêts sur les facilités de prêt et emprunts et					
les débentures non garanties	11 460	79 927	(68 467)	(86)	
Variation du montant de rachat des actions	_	76 438	(76 438)	(100)	
Autres	418	232	186	80	
Charges financières nettes	9 569	152 427	(142 858)	(94)	

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, les charges financières nettes ont fléchi de 142,9 millions de dollars par rapport à celles inscrites pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020. La diminution découle essentiellement des éléments suivants :

Intérêts sur les facilités de prêt et emprunts et les débentures non garanties. La diminution de 68,5 millions de dollars est principalement attribuable à une baisse de 53,0 millions de dollars des charges d'intérêts liées aux facilités de prêt et emprunts et à une baisse de 15,5 millions de dollars des charges d'intérêts liées aux débentures non garanties. Cela s'explique principalement par le remboursement accéléré des facilités de prêt et emprunts et des débentures non garanties en septembre 2020 à la suite de l'inscription à la TSX, ainsi que par la baisse des taux d'intérêt négociés au titre de la facilité de crédit modifiée et mise à jour.

Variation du montant de rachat des actions. La diminution de 76,4 millions de dollars est principalement attribuable à la réévaluation des actions ordinaires de catégorie A classées à titre de passifs en 2020. Dans le cadre de l'inscription à la TSX, ces actions ont été converties en titres de capitaux propres, soit en actions à droit de vote subordonné. Pour un complément d'information, se reporter aux états financiers consolidés.

Perte de change

	Périodes de	Variation		
(en milliers de dollars américains,	2021	2020		
sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	%
Perte (profit) de change	1 973	17 889	(15 916)	(89)

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, la perte de change s'est établie à 2,0 millions de dollars, contre une perte de 17,9 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020. Cela s'explique principalement par la réduction de l'exposition au risque de change à la suite du remboursement accéléré de la dette libellée en dollars américains de notre filiale canadienne en septembre 2020.

Impôt sur le résultat

		neuf mois closes les eptembre	Variatio	1
	2021	2020		
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	%
Charge d'impôt	17 381	3 979	13 402	n.s.

Une charge d'impôt de 17,4 millions de dollars a été inscrite pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 comparativement à un produit avant impôt de 112,1 millions de dollars, ce qui représente un taux d'impôt effectif de 15,5 % pour la période.

Sommaire des résultats trimestriels et analyse des tendances

	Trimestres clos les							
	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.
(en milliers de dollars américains,	2021	2021	2021	2020	2020	2020	2020	2019
sauf les montants par action)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	183 932	178 239	150 480	115 906	93 755	83 325	83 239	79 659
Coût des ventes	38 332	33 124	27 184	23 521	17 007	13 561	15 168	13 074
Marge brute	145 600	145 115	123 296	92 385	76 748	69 764	68 071	66 585
Frais de vente et charges générales								
et administratives	106 076	95 870	88 436	68 434	60 776	50 893	54 866	54 680
Bénéfice d'exploitation	39 524	49 245	34 860	23 951	15 972	18 871	13 205	11 905
Produits financiers	(538)	(912)	(859)	(1 257)	(1 375)	(1 449)	(1 346)	(1 130)
Charges financières	5 131	3 432	3 315	2 494	101 255	24 083	31 259	30 997
Charges financières nettes	4 593	2 520	2 456	1 237	99 880	22 634	29 913	29 867
Perte (profit) de change	727	1 691	(445)	1 029	(9 544)	(18 286)	45 719	(10 725)
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	34 204	45 034	32 849	21 685	(74 364)	14 523	(62 427)	(7 237)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	6 202	6 120	5 059	(892)	3 505	558	(84)	(4 160)
Bénéfice net (perte nette)	28 002	38 914	27 790	22 577	(77 869)	13 965	(62 343)	(3 077)
Bénéfice net (perte nette) par action attribual porteurs d'actions ordinaires de la société	ble aux							
De base	0,19	0,27	0,19	0,16	(0,88)	0,16	(0,74)	(0,05)
Dilué	0,19	0,26	0,19	0,16	(0,88)	0,15	(0,74)	(0,05)
BAIIA ajusté ^{a)}	80 943	79 375	65 462	51 313	40 991	37 390	33 288	31 942
Bénéfice net ajusté ^{a)}	62 341	64 506	51 161	46 492	16 455	16 259	9 780	5 364
Bénéfice net ajusté par action attribuable aux d'actions ordinaires de la société ^{a)}	porteurs							
De base	0,44	0,46	0,36	0,34	0,18	0,18	0,11	0,06
Dilué	0,42	0,44	0,35	0,33	0,17	0,18	0,11	0,06

a) Ces montants sont des mesures non conformes aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Analyse des tendances trimestrielles

L'augmentation trimestrielle des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à la croissance interne du volume total et aux acquisitions (SafeCharge en août 2019, Smart2Pay en novembre 2020, Base Commerce en janvier 2021, Mazooma en août 2021, ainsi que Simplex et Paymentez en septembre 2021).

L'augmentation trimestrielle du coût des ventes s'explique essentiellement par la croissance interne et par les acquisitions.

L'augmentation trimestrielle des frais de vente et charges générales et administratives est surtout attribuable à la croissance interne, aux acquisitions et à l'augmentation des paiements à base d'actions qui se sont accrus en raison de l'acquisition accélérée des droits sous-jacents aux options sur actions attribuées aux termes de l'ancien régime d'options sur actions et des options attribuées aux termes du Régime incitatif général dans le cadre de l'inscription de la société à la TSX en septembre 2020, ainsi qu'aux options, aux UALP et aux UAR attribuées en 2021.

Données de la situation financière

(en milliers de dollars américains,	30 septembre 2021	31 décembre 2020	Variation	
sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	%
Créances clients et autres débiteurs	43 276	32 055	11 221	35
Immobilisations incorporelles	756 593	524 232	232 361	44
Goodwill	1 133 864	969 820	164 044	17
Total de l'actif	2 893 408	2 247 769	645 639	29
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	98 492	64 779	33 713	52
Prêts et emprunts	501 385	212 726	288 659	136
Total du passif	1 316 256	789 880	526 376	67
Déficit	(119 557)	(211 042)	91 485	n.s.

Créances clients, comptes fournisseurs et autres débiteurs et créditeurs. La hausse reflète essentiellement la croissance interne et la croissance attribuable aux acquisitions de la société.

Immobilisations incorporelles et goodwill. La hausse découle principalement des acquisitions de Base, Mazooma, de Simplex et de Paymentez en 2021.

Prêts et emprunts. La hausse des prêts et emprunts s'explique surtout par l'emprunt de 300 millions de dollars aux termes de la facilité de prêt à terme modifiée le 18 juin 2021 afin de financer une partie des acquisitions de Mazooma, de Simplex et de Paymentez au troisième trimestre de 2021.

Déficit. La baisse du déficit de 91,5 millions de dollars découle du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021.

Situation de trésorerie et sources de financement

Aperçu

Notre situation financière et nos liquidités sont et seront influencées par divers facteurs, notamment les suivants :

- Notre capacité à générer des flux de trésorerie à partir de nos activités.
- Le niveau de notre dette existante et les intérêts que nous devons payer sur cette dette.
- Nos besoins en matière de dépenses d'investissement.

Les objectifs généraux de notre stratégie de gestion du capital sont de veiller à disposer de liquidités suffisantes pour poursuivre notre stratégie de croissance interne et procéder à des acquisitions sélectives, tout en maintenant un profil de crédit solide et une structure du capital qui maintient le ratio d'endettement total dans les limites fixées dans le cadre des facilités de crédit.

Nos principales sources de financement sont les liquidités provenant des activités d'exploitation, du financement par emprunts et par titres de capitaux propres. Nos principaux besoins en matière de liquidités comprennent l'investissement dans les acquisitions sélectives ainsi que nos produits et nos technologies, de même que les charges d'exploitation, les frais de vente et charges générales et administratives et le service de la dette.

Les capitaux permanents de la société se composent de la dette nette et des capitaux propres. La dette nette comprend la dette portant intérêt diminuée de la trésorerie. La société emploie son capital pour financer les besoins du fonds de roulement, les dépenses d'investissement et les acquisitions d'entreprises. Elle finance ces besoins au moyen des flux de trésorerie qu'elle génère à l'interne et des fonds qu'elle prélève sur ses facilités de crédit à long terme.

La principale mesure qu'emploie la société pour surveiller son levier financier est le ratio de levier financier total, défini comme étant le ratio de l'encours de la dette nette consolidée sur le BAIIA ajusté consolidé, calculé conformément aux modalités de la convention de crédit liée à la facilité de crédit de la société. Aux termes de la facilité de crédit, la société doit conserver un ratio de levier financier total inférieur ou égal à 8,00 : 1,00 pour la période considérée, le ratio diminuant annuellement chaque 1^{er} octobre, jusqu'à ce qu'il s'établisse à 6,50 : 1,00 pour la période postérieure au 30 septembre 2023. Au 30 septembre 2021, la société se conformait à cette exigence.

Le 18 juin 2021, la société a renégocié les modalités de sa facilité de crédit afin de réduire le taux d'intérêt et d'augmenter la capacité totale de financement disponible aux termes de la facilité, pour la faire passer de 212 millions de dollars à 512 millions de dollars, sous la forme d'emprunts à terme, et pour la porter de 100 millions de dollars à 350 millions de dollars, sous la forme d'une facilité renouvelable. L'encours de capital de l'emprunt à terme sera payable trimestriellement au taux annuel de 1,00 % et le solde résiduel sera payable à l'échéance, laquelle est demeurée la même, soit le 28 septembre 2025. L'échéance de la facilité renouvelable a été prolongée de un an, soit jusqu'au 28 septembre 2024. Aucun changement n'a été fait aux garanties et aux clauses restrictives de l'entente de facilité de crédit. Parallèlement à la conclusion de l'entente modifiée, la société a prélevé 300 millions de dollars sur la facilité d'emprunt à terme modifiée, afin de financer une partie de ses acquisitions de Mazooma, de Simplex et de Paymentez.

Le 28 septembre 2021, la société a renégocié les modalités de sa facilité de crédit afin d'augmenter la capacité totale de financement disponible aux termes de la facilité renouvelable, pour la faire passer de 350 millions de dollars à 385 millions de dollars.

En plus des fonds en caisse, la société disposait, au 30 septembre 2021, d'une facilité de crédit renouvelable de 385 millions de dollars qu'elle pouvait utiliser pour financer ses besoins courants en fonds de roulement.

Au 30 septembre 2021, la société avait des lettres de crédit émises totalisant 46,1 millions de dollars.

Le 7 décembre 2020, la société a déposé un prospectus préalable de base simplifié auprès des autorités en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Le prospectus préalable de base a permis à Nuvei et à certains de ses porteurs de titres de rendre admissible le placement par voie de prospectus au Canada et aux États-Unis, d'un maximum de 850 millions de dollars d'actions à droit de vote subordonné, d'actions privilégiées, de titres d'emprunt, de bons de souscription, de reçus de souscription, d'unités ou de toute combinaison de ceux-ci pendant la période de 25 mois durant laquelle le prospectus préalable de base est en vigueur. Le 20 mai 2021, la société a modifié son prospectus préalable de base simplifié afin d'augmenter le montant disponible aux termes du prospectus préalable de base pour le porter de 850 millions de dollars à 1 800 millions de dollars. Le 4 octobre 2021, la société a déposé un formulaire F-10 afin de permettre la vente d'actions à droit de vote subordonné, d'actions privilégiées, de titres d'emprunt, de bons de souscription, de reçus de souscription, d'unités ou de toute combinaison de ceux-ci, aux États-Unis. Le montant disponible aux termes du prospectus préalable de base a été réduit du montant des transactions décrites ci-après.

Le 24 mars 2021, la société a réalisé un placement secondaire par voie de prise ferme par des fonds gérés par Novacap Management Inc., Whiskey Papa Fox Inc., société de portefeuille contrôlée par Philip Fayer, notre fondateur, président du conseil et chef de la direction, CDP Investissements Inc., filiale en propriété exclusive de la Caisse de dépôt et placement du Québec, et David Schwartz, notre chef des finances, d'un total de 9 169 387 actions à droit de vote subordonné, au prix d'achat de 60,22 \$ l'action à droit de vote subordonné, pour un produit brut total revenant aux actionnaires vendeurs d'environ 552 millions de dollars. Le 7 juin 2021, la société a réalisé un autre placement secondaire par voie de prise ferme par des fonds gérés par Novacap Management Inc., Whiskey Papa Fox Inc., CDP Investissements Inc., ainsi que trois membres de l'équipe de direction, d'un total de 7 165 378 actions à droit de vote subordonné, au prix d'achat de 69,78 \$ l'action à droit de vote subordonné, pour un produit brut total revenant aux vendeurs d'environ 500 millions de dollars. Ces placements ont entraîné la conversion de 15 833 188 actions à droit de vote multiple de la société (les « actions à droit de vote multiple ») en actions à droit de vote subordonné à raison de une pour une et n'ont eu aucune incidence sur la situation de trésorerie et les ressources en capital de la société.

Le 3 août 2021, dans le cadre de l'acquisition de Mazooma, la société a émis 138 522 actions à droit de vote subordonné à l'intention des vendeurs, à titre de contrepartie pour environ 24 % du prix d'acquisition.

Le 8 octobre 2021, Nuvei a réalisé son inscription au Nasdaq, aux États-Unis, en procédant à l'émission d'un total de 3,45 millions d'actions à droit de vote subordonné (ce qui comprend l'exercice intégral par les preneurs fermes de leur option de surallocation), au prix de 123,14 \$ par action à droit de vote subordonné, pour un produit brut total d'environ 424,8 millions de dollars. Dans le cadre de ce placement, les actions à droit de vote subordonné de Nuvei ont commencé à se négocier en dollars américains sur le Nasdaq sous le symbole « NVEI ». Le 13 octobre 2021, à la suite de l'inscription des actions au Nasdaq, Nuvei a volontairement radié de la cote son symbole en dollars américains « NVEI.U » de la TSX. Les actions à droit de vote subordonné de Nuvei continuent de se négocier à la TSX en dollars canadiens sous le symbole « NVEI ».

Nous estimons que nos liquidités disponibles, les flux de trésorerie générés par nos activités d'exploitation, les facilités de prêt et emprunts qui nous ont été consentis seront suffisants pour financer nos charges d'exploitation et nos dépenses d'investissement projetées pour au moins les 12 prochains mois.

Flux de trésorerie

	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		Variation	1
	2021	2020		
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)	\$	\$	\$	%
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :				
Activités d'exploitation	201 885	48 969	152 916	n.s.
Activités d'investissement	(387 501)	7 821	(395 322)	n.s.
Activités de financement	298 210	(18 822)	317 032	n.s.
Incidence des variations des taux de change sur				
la trésorerie	(4 582)	1 386	(5 968)	n.s.
Augmentation nette de la trésorerie	108 012	39 354	68 658	174
Trésorerie à l'ouverture de la période	180 722	60 072	120 650	201
Trésorerie à la clôture de la période	288 734	99 426	189 308	190

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 201,9 millions de dollars, comparativement à 49,0 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020. L'augmentation est essentiellement attribuable à la croissance interne du volume total et, dans une moindre mesure, aux acquisitions de la société. Les intérêts, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, ont diminué de 32,7 millions de dollars par rapport à la période correspondante de 2020, ce qui reflète le remboursement partiel de la dette en septembre 2020. Ce facteur a été en partie neutralisé par une augmentation de 3,7 millions de dollars de l'impôt sur le résultat payé, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 par rapport à la période de neuf mois close le 30 septembre 2020.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, des flux de trésorerie de 387,5 millions de dollars ont été affectés aux activités d'investissement, en raison principalement de la contrepartie en trésorerie liée aux acquisitions réalisées par la société, déduction faite de la trésorerie acquise. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, des flux de trésorerie de 7,8 millions de dollars ont été générés par les activités d'investissement, lesquels sont surtout attribuables au produit net tiré de la vente de CreditGuard, filiale en propriété exclusive de la société.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, les activités de financement ont généré des flux de trésorerie de 298,2 millions de dollars, en lien principalement avec le produit tiré des facilités de prêt et emprunts. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, les flux de trésorerie liés aux activités de financement reflètent principalement le remboursement net des facilités de prêt et emprunts et le produit tiré de l'inscription à la TSX réalisée en septembre 2020.

Arrangements non comptabilisés

Nous n'avons aucun arrangement non comptabilisé. De temps à autre, nous pourrions avoir une responsabilité éventuelle dans le cadre de litiges et de réclamations survenant dans le cours normal des activités.

Transactions entre parties liées

En ce qui concerne les transactions entre parties liées, se reporter à la note 14 des états financiers intermédiaires.

Instruments financiers et autres instruments

Dans le cours normal de ses activités commerciales, la société est exposée à divers risques liés au marché qui échappent à son contrôle, comme les fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, et qui peuvent nuire à la valeur de ses actifs et passifs financiers, de ses flux de trésorerie et de ses bénéfices futurs. Sa politique relative à ces risques liés au marché consiste à évaluer la possibilité de subir des pertes et l'ensemble de leurs répercussions, sur une base consolidée, et à atténuer ces risques dans la mesure jugée appropriée (voir également la rubrique « Risques liés à nos activités et à notre secteur » de la notice annuelle).

Risque de crédit et risque de concentration

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier devait manquer à ses obligations contractuelles. Il découle principalement de la trésorerie de la société, de ses créances clients et autres débiteurs, des avances consenties à des tiers, des fonds distincts et des dépôts auprès des fournisseurs de services de traitement des paiements. La valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Trésorerie et dépôts auprès des fournisseurs de services de traitement des paiements

Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux fonds distincts et aux dépôts auprès des fournisseurs de services de traitement des paiements est limité, car ceux-ci sont conservés uniquement auprès de grandes institutions financières dignes de confiance.

Créances clients et autres débiteurs

La société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle évalue la solvabilité des contreparties concernées au moins à chaque date de clôture, ainsi que dans des circonstances particulières. L'octroi de crédit aux clients de la société nécessite beaucoup de jugement et repose sur une évaluation de la situation financière et des habitudes de paiement de chaque client. La société a établi divers contrôles internes afin d'atténuer le risque de crédit, y compris des limites de crédit et des modalités de paiement qu'elle examine et approuve. Les créances clients dépréciées se rapportent principalement à des clients qui éprouvent des difficultés financières.

Au 30 septembre 2021, il existait une concentration de risque de crédit associée aux créances de la société sur ses principaux fournisseurs de services de traitement des paiements, qui représentaient environ 35 % (33 % au 31 décembre 2020) des créances clients et autres débiteurs.

Avances consenties à des tiers

Le risque de crédit lié aux avances consenties à des tiers est limité, car les avances sont remboursées par les institutions financières lorsque la société a droit au paiement aux termes des ententes.

Risque de change

La société est exposée au risque financier lié aux fluctuations des cours de change et à l'instabilité de ces taux. Le risque de change est limité à la partie des transactions commerciales de la société libellées en d'autres monnaies que le dollar américain. Les fluctuations des cours de change peuvent entraîner des variations imprévues des résultats d'exploitation de la société. Pour l'heure, la société ne conclut pas d'ententes en vue de couvrir son risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux du marché. La société ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux d'intérêt fixe à la juste valeur par le biais du résultat net.

Toutes les facilités de prêt et tous les emprunts portent intérêt à des taux variables et la société est donc exposée au risque de flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Principales méthodes et estimations comptables

L'établissement des états financiers intermédiaires conformément aux IFRS exige que la direction formule des estimations, des jugements et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits des activités ordinaires et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations, les jugements et les hypothèses sont passés en revue régulièrement et reposent sur l'expérience et d'autres facteurs, y compris les attentes à l'égard d'événements futurs dont l'occurrence est jugée raisonnable dans les circonstances. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée de manière prospective.

Les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers intermédiaires comprennent les suivants :

Comptabilisation des produits des activités ordinaires. L'identification des contrats conclus avec des clients qui sont générateurs de produits des activités ordinaires, l'identification des obligations de prestation, la détermination du prix de transaction et de la répartition entre les obligations de prestation identifiées, l'utilisation de la méthode de comptabilisation des produits des activités ordinaires appropriée pour chaque obligation de prestation et le degré d'avancement des obligations de prestation remplies progressivement constituent les principaux aspects du processus de comptabilisation des produits des activités ordinaires. Ils nécessitent tous le recours au jugement et l'utilisation d'hypothèses. Par ailleurs, la société a exercé son jugement pour évaluer si elle agissait pour son propre compte ou comme mandataire à l'égard de la transaction et des services de traitement.

Détermination de la juste valeur des immobilisations incorporelles identifiables après un regroupement d'entreprises. La société a recours à des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans un regroupement d'entreprises, qui sont généralement fondées sur des prévisions relatives à la totalité des flux de trésorerie actualisés nets futurs attendus. Ces évaluations sont étroitement liées aux hypothèses formulées par la direction relativement au rendement futur des actifs connexes et au taux d'actualisation appliqué, hypothèses émises du point de vue d'un intervenant du marché.

Valeur recouvrable du goodwill. Notre test de dépréciation du goodwill est fondé sur les estimations internes de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et se fonde sur des modèles d'évaluation tels que le modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses sur lesquelles la direction a fondé son calcul de la juste valeur diminuée des coûts de sortie comprennent des estimations des taux de croissance, des taux d'actualisation et des taux d'imposition. Ces estimations, y compris la méthode utilisée, peuvent avoir une incidence significative sur les valeurs respectives et, ultimement, sur le montant de la perte de valeur du goodwill, le cas échéant.

Provision pour pertes sur les comptes de commerçants. Des litiges surviennent de temps à autre entre un titulaire de carte et un commerçant, principalement lorsqu'un client est insatisfait de la qualité des marchandises ou des services offerts. Ces litiges peuvent ne pas être résolus en faveur du commerçant. Dans de tels cas, le montant de la transaction est remboursé au client par l'institution financière émettrice de la carte, mais ce montant est ensuite remboursé à l'institution par la société. La société facture ensuite au commerçant tout montant remboursé à l'institution financière. La société est donc exposée à un risque de crédit associé au commerçant, puisqu'elle assume la responsabilité du remboursement du montant total de la transaction au client du commerçant, même si le commerçant n'a pas les fonds suffisants pour rembourser la société. Une provision pour pertes sur les comptes de commerçants est maintenue afin d'absorber le montant des rejets de débit pour les transactions des commerçants qui ont été traitées précédemment et sur lesquelles des produits ont été comptabilisés. La provision pour pertes sur les comptes de commerçants comprend des provisions spécifiquement réservées aux transactions de commerçants pour lesquelles les pertes peuvent être estimées. La direction évalue le risque lié à ces transactions et estime les

pertes occasionnées par les transactions litigieuses en se fondant principalement sur l'expérience et d'autres facteurs pertinents. La direction réévalue la provision pour pertes sur les comptes de commerçants à chaque période afin de s'assurer qu'elle est adéquate.

Valeur recouvrable des soldes d'impôt pour la comptabilisation des actifs d'impôt. Les actifs d'impôt différé reflètent les estimations faites par la direction quant aux activités d'exploitation des exercices futurs, le moment du renversement des différences temporaires et les taux d'impôt à la date du renversement, qui pourraient changer en fonction des politiques budgétaires des gouvernements. La direction doit également évaluer s'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôt différé seront réalisés et déterminer s'il est nécessaire d'établir une provision pour moins-value au titre de la totalité ou d'une partie des actifs d'impôt différé.

Juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions. La société a comptabilisé une charge de rémunération par suite de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en titres de capitaux propres, qui sont évaluées en fonction de la juste valeur des instruments connexes. La juste valeur des options attribuées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes. Le taux d'intérêt sans risque est basé sur le rendement d'un titre coupon zéro du gouvernement américain dont la durée à courir jusqu'à l'échéance est égale à la durée de vie prévue de l'option à partir de la date d'attribution. L'hypothèse de volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique moyenne de sociétés comparables pour la période précédant immédiatement l'octroi d'options. La société ne prévoit pas verser de dividendes en trésorerie dans un avenir prévisible et, par conséquent, elle utilise un rendement en dividende attendu de zéro dans le modèle d'évaluation des options.

Lorsqu'elle attribue une rémunération sous forme de paiements fondés sur des actions assortis de conditions de performance, la société évalue si ces conditions de performance sont des conditions de marché ou non. Les conditions de marché sont prises en compte dans l'estimation de la juste valeur à la date d'attribution, et cette juste valeur n'est pas révisée par la suite. Pour les conditions non liées au marché, la société estime le résultat attendu des cibles de performance et révise ces estimations ainsi que la charge connexe jusqu'à ce que le résultat final soit connu.

Nouvelles normes et interprétations non encore entrées en vigueur

L'IASB a publié de nouvelles normes et modifications aux normes existantes qui s'appliquent à la société à compter du 1^{er} janvier 2022. Il n'y a pas eu de mise à jour significative des normes et interprétations publiées mais non encore adoptées décrites à la note 3 des états financiers consolidés.

Données sur les actions en circulation

Au 5 novembre 2021, notre capital-actions autorisé se compose i) d'un nombre illimité d'actions à droit de vote subordonné, dont 66 886 233 étaient émises et en circulation, i) d'un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple, dont 76 064 619 étaient émises et en circulation et iii) d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries, dont aucune n'était en circulation. Les actions à droit de vote subordonné sont des « titres faisant l'objet de restrictions » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada.

Au 5 novembre 2021, 2 582 543 options étaient en cours aux termes de l'ancien régime d'options sur actions de la société daté du 21 septembre 2017 et 6 321 141 options étaient en cours aux termes du régime incitatif général modifié et mis à jour de la société. Chaque option peut ou pourrait être exercée pour obtenir une action à droit de vote subordonné.

Au 5 novembre 2021, 8 613 unités d'actions différées, 208 948 unités d'actions de négociation restreinte et 1 395 169 unités d'actions liées au rendement étaient en circulation aux termes du régime incitatif général modifié et mis à jour de la société.

Facteurs de risque

En plus de tous les autres éléments d'information figurant ailleurs dans le présent rapport de gestion, de même que dans nos états financiers intermédiaires, nos états financiers consolidés audités et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que dans le rapport de gestion connexe, de même que sous la rubrique « Facteurs de risques » dans notre notice annuelle, les facteurs de risque particuliers qui suivent pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nous ou sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. D'autres risques et incertitudes que nous ne considérons pas actuellement comme étant importants ou jugeons pas importants considérons pas actuellement comme importants ou dont nous n'avons pas encore connaissance pourraient aussi devenir importants et influer sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation futurs. La matérialisation d'un de ces risques pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation ou nos flux de trésorerie.

L'information fournie au sujet des acquisitions réalisées récemment et l'information financière ajustée relative à ces acquisitions, incluses dans le présent rapport de gestion, sont fondées sur l'information fournie à la société par les vendeurs pertinents, et pourraient ne pas être exactes ou complètes.

Le présent rapport de gestion renferme de l'information relative aux acquisitions réalisées récemment et de l'information financière ajustée concernant ces acquisitions, qui est fondée sur l'information fournie à la société par les vendeurs pertinents. Même si la société mène une investigation suffisante en ce qui concerne les acquisitions, il demeure un niveau de risque inévitable au sujet de l'exactitude et de l'intégralité de l'information fournie à la société par les vendeurs pertinents. La société n'a pas mené de vérification indépendante de l'exactitude et de l'intégralité de cette information, et des événements dont la société n'a pas connaissance pourraient être survenus en ce qui concerne les entreprises acquises ou pourraient avoir une incidence sur l'intégralité ou l'exactitude de l'information. L'information financière ajustée relative aux acquisitions réalisées récemment qui figure dans le présent rapport de gestion est présentée seulement à titre d'exemple et n'est pas nécessairement indicative de la situation financière ou des résultats d'exploitation qui seraient réellement intervenus si les acquisitions pertinentes avaient été réalisées aux moments pertinents, et n'est pas non plus indicative des résultats d'exploitation ou de la situation financière futurs des sociétés acquises, et exploitées dans le cadre de la société. Ces informations financières non auditées reflètent des hypothèses et des ajustements qui sont fondés sur des estimations provisoires. Ces estimations peuvent être révisées à mesure que de l'information supplémentaire est rendue disponible et que des analyses supplémentaires sont effectuées. Par conséquent, les ajustements définitifs liés à l'acquisition peuvent différer de façon importante des ajustements reflétés dans les présentes.

La Société a engagé, et elle continuera d'engager, des coûts accrus en raison de son récent statut de société ouverte aux États-Unis, et sa direction a consacré, et devra continuer de consacrer, beaucoup de temps aux programmes de conformité des sociétés ouvertes aux États-Unis.

À titre de société ouverte aux États-Unis, la Société a engagé, et elle continuera d'engager, des dépenses supplémentaires liées aux services juridiques, à la comptabilité et à la communication de l'information ainsi que d'autres dépenses qu'elle n'engageait pas à titre de société ouverte au Canada. Les exigences supplémentaires liées au statut de société ouverte aux États-Unis pourraient perturber les activités régulières de la Société puisque certains membres de la haute direction pourraient devoir se concentrer sur des activités de gestion et d'administration supplémentaires plutôt que sur des activités génératrices de produits d'exploitation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à attirer les occasions d'affaires ou à les réaliser, en plus de rendre plus difficile la fidélisation des professionnels ainsi que la gestion et la croissance des activités de la Société. Ces effets pourraient nuire aux activités, à la situation financière ou aux résultats d'exploitation de la Société.

Si la Société ne se conforme pas aux lois, règlements et normes des États-Unis nouvellement adoptés d'une manière jugée satisfaisante par les autorités de réglementation ou les instances de gouvernance, de telles autorités de réglementation ou de tels tiers pourraient intenter des poursuites contre la Société, ce qui pourrait nuire à ses activités. Dans l'avenir, il pourrait être plus coûteux pour la Société d'obtenir une assurance responsabilité pour les administrateurs et dirigeants, et la Société pourrait devoir accepter une couverture plus faible ou devoir payer beaucoup plus pour obtenir une couverture. Ces facteurs pourraient également faire en sorte qu'il soit plus difficile pour la Société d'attirer des membres compétents au sein du conseil d'administration et de ses comités et de les fidéliser.

La loi des États-Unis intitulée Sarbanes-Oxley Act of 2002 (la « Loi Sarbanes-Oxley ») exige que la Société maintienne des contrôles et des procédures efficaces en matière de communication de l'information ainsi que des contrôles internes en matière de communication de l'information financière. Nous avons consacré, et nous prévoyons continuer à consacrer, des ressources considérables pour maintenir l'efficacité de nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information et de nos contrôles internes en matière de communication de l'information financière. Tout défaut de mettre au point ou de maintenir des contrôles efficaces pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats des évaluations périodiques de la direction. Si la Société n'est pas en mesure de démontrer qu'elle respecte la Loi Sarbanes-Oxley, si ses contrôles internes en matière de communication de l'information financière sont perçus comme étant inadéquats ou si la Société est incapable de produire des états financiers exacts ou en temps opportun, les investisseurs pourraient ne plus avoir confiance dans les résultats d'exploitation de la Société et le cours des actions à droit de vote subalterne pourrait baisser. De plus, si la Société n'est pas en mesure de continuer à respecter ces exigences, elle pourrait ne pas être en mesure de s'inscrire au Nasdaq ou d'y demeurer inscrite.

Le cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant de la Société devra attester l'efficacité des contrôles internes de la Société en matière de communication de l'information financière seulement après un délai autorisé pour une société nouvellement ouverte aux États-Unis. Même si la direction de la Société en vient à la conclusion que les contrôles internes de la Société en matière de communication de l'information financière sont efficaces, le cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant pourrait publier un avis défavorable sur l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière s'il n'est pas entièrement satisfait des contrôles de la Société ou de la façon dont ils sont documentés, conçus, utilisés ou examinés, ou s'il interprète les exigences pertinentes différemment de la Société.

À titre d'émetteur privé étranger, nous sommes dispensés de certaines règles en vertu des lois sur les valeurs mobilières des États-Unis, et nous sommes autorisés à déposer auprès de la SEC des documents d'information différents de ceux que doivent déposer les sociétés ouvertes établies aux États-Unis.

Comme nous sommes un « émetteur privé étranger », au sens donné des règles et règlements de la SEC, nous ne sommes pas assujettis aux exigences en matière d'information applicables aux sociétés constituées aux États-Unis. Par exemple, nous sommes dispensés de certaines règles prises en application de la loi américaine Exchange Act qui régissent les obligations d'information et les exigences procédurales relatives à la sollicitation de procurations, de consentements ou d'autorisations applicables aux titres inscrits en vertu de la loi américaine Exchange Act. En outre, nos dirigeants et administrateurs ainsi que les propriétaires véritables de 10 % ou plus de nos actions sont dispensés de l'application des dispositions relatives à la communication d'information et au recouvrement des profits à « court terme » (short-swing profit recovery) prévues à l'article 16 de la loi américaine Exchange Act et des règles connexes applicables à leurs achats et à leurs ventes de nos titres. Bien que nous soyons tenus de déposer auprès de la SEC ou de fournir à celle-ci les documents d'information continue que nous avons l'obligation de déposer au Canada en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, les délais de dépôt prévus en vertu des règles canadiennes en matière de déclaration d'initiés correspondantes sont plus longs que ceux prévus en vertu de l'article 16 de la loi américaine Exchange Act et des règles connexes. De plus, nous ne sommes pas tenus de déposer auprès de la SEC des rapports périodiques et des états financiers aussi fréquemment ou rapidement que les sociétés ouvertes constituées aux États-Unis. Par conséquent, les renseignements publics sur notre Société pourraient être plus limités que les renseignements publics sur des sociétés ouvertes établies aux États-Unis.

À titre d'émetteur privé étranger, la Société est dispensée des règles et des règlements pris en application de la loi américaine *Exchange Act* qui concernent la communication et le contenu de la circulaire de sollicitation de procurations. Nous sommes également dispensés du *Regulation FD*, qui interdit aux émetteurs de communiquer de l'information non publique importante de manière sélective. Bien que la Société se conforme aux exigences relatives aux circulaires de sollicitation de procurations et à la communication d'information non publique importante correspondantes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, ces exigences diffèrent de celles prévues dans la loi américaine *Exchange Act* et dans le *Regulation FD*, si bien que les actionnaires ne devraient pas s'attendre à recevoir dans chaque cas la même information que celle qui est fournie par les sociétés ouvertes établies aux États-Unis ni à la recevoir au même moment.

À titre d'émetteur privé étranger, nous déposerons, aux termes d'un régime d'information multinational adopté aux États-Unis et au Canada, des rapports annuels sur formulaire 40-F à la date à laquelle nous déposerons notre notice annuelle et les documents connexes au Canada; nous déposons également auprès de la SEC des rapports sur formulaire 6-K concernant certains événements importants sans délai après l'annonce de ces événements. Toutefois, en raison des dispenses ci-dessus accordées aux émetteurs privés étrangers, nos actionnaires pourraient ne pas recevoir les mêmes protections ou informations que celles qui seraient généralement fournies aux investisseurs porteurs d'actions de sociétés ouvertes constituées aux États-Unis.

Tant que nous serons un émetteur privé étranger, nous ne serons pas assujettis à certaines règles de gouvernance du Nasdaq applicables aux émetteurs américains.

Nous pouvons nous prévaloir d'une disposition des règles de gouvernance du Nasdaq qui nous autorise à suivre certaines pratiques de gouvernance applicables au Canada. Cela nous permet de nous conformer à certaines pratiques de gouvernance qui diffèrent, à plusieurs égards importants, des exigences en matière de gouvernance applicables aux sociétés ouvertes établies aux États-Unis qui sont inscrites au Nasdaq.

Par exemple, nous sommes dispensés des règlements du Nasdaq qui exigent des sociétés américaines inscrites (i) qu'elles obtiennent l'approbation des actionnaires quant à certaines émissions de titres, et (ii) que le quorum à toute assemblée des actionnaires soit constitué des actionnaires représentant 33 $\frac{1}{3}$ % des actions à droit de vote en circulation.

Conformément aux règles d'inscription du Nasdaq, notre comité d'audit est tenu de respecter les dispositions de l'article 301 de la Loi Sarbanes-Oxley, ainsi que la *Rule 10A-3* de la loi américaine *Exchange Act*, qui s'appliquent aussi toutes deux aux sociétés inscrites au Nasdaq constituées aux États-Unis. Toutefois, puisque nous sommes un émetteur privé étranger, notre comité d'audit n'est pas assujetti aux exigences additionnelles applicables aux sociétés inscrites au Nasdaq constituées aux États-Unis, notamment l'exigence relative à l'établissement de l'indépendance de tous les membres du comité d'audit, dont les critères sont plus stricts que ceux qui s'appliqueraient à nous à titre d'émetteur privé étranger. En outre, conformément à la *Rule 10A-3* de la loi américaine *Exchange Act*, nous pouvons nous conformer progressivement aux exigences relatives au comité d'audit indépendant prévues par la *Rule 5605(c)* du Nasdaq et la *Rule 10A-3* de la manière suivante : 1) le comité comptera un membre indépendant au moment de l'inscription, 2) le comité sera constitué en majorité de membres indépendants dans les 90 jours suivant l'inscription et 3) le comité sera uniquement constitué de membres indépendants au plus tard un an suivant l'inscription. Le comité d'audit compte actuellement quatre membres, dont deux répondent au critère d'indépendance prévu à la *Rule 10A-3*. Toutefois, notre conseil d'administration a l'intention de s'assurer que le comité d'audit se conforme aux règles de transition dans les délais applicables.

Bien que nous nous conformions actuellement aux règles de gouvernance du Nasdaq applicables, sauf dans la mesure indiquée ci-dessus, nous pourrions dans l'avenir décider de nous prévaloir de la dispense applicable aux émetteurs privés étrangers à l'égard de certaines ou de la totalité des autres règles de gouvernance du Nasdaq lorsque nous sommes autorisés à suivre les exigences en matière de gouvernance de notre territoire de constitution au lieu des règles du Nasdaq. Le fait de respecter les pratiques de gouvernance de notre territoire de constitution au lieu des exigences autrement applicables à une société inscrite au Nasdaq pourrait faire en sorte que la protection accordée aux investisseurs soit moindre que celle accordée aux termes des exigences d'inscription du Nasdaq applicables aux sociétés ouvertes établies aux États-Unis.

La Société est régie par les lois sur les sociétés et les lois sur les valeurs mobilières du Canada, qui dans certains cas ont une incidence différente sur les actionnaires comparativement aux lois sur les sociétés du Delaware et des États-Unis et aux lois sur les valeurs mobilières des États-Unis.

La Société est régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») et d'autres lois pertinentes, qui peuvent toucher les droits des actionnaires différemment de ceux d'une société régie par les lois d'un territoire américain, et peuvent, avec les documents constitutifs de la Société, avoir pour effet de retarder, d'empêcher ou de décourager une autre partie d'acquérir le contrôle de la Société au moyen d'une offre publique d'achat, d'une course aux procurations ou autrement, ou avoir une incidence sur le prix qu'une partie acquérante serait prête à offrir dans de telles circonstances. Les différences principales entre la LCSA et la loi intitulée *Delaware General Corporation Law* (la « DGCL ») qui peuvent avoir la plus grande incidence comprennent les suivantes : (i) pour les opérations commerciales d'envergure (comme les fusions et acquisitions, d'autres opérations commerciales extraordinaires ou des modifications à nos statuts), la LCSA exige généralement un vote à la majorité des deux tiers des actionnaires, alors que la DGCL exige seulement un vote à majorité simple; et (ii) en vertu de la LCSA, les porteurs de 5 % ou plus des actions donnant le droit de voter à une assemblée des actionnaires peuvent demander la tenue d'une assemblée extraordinaire des actionnaires, alors que ce droit n'existe pas en vertu de la DGCL.

Les règlements administratifs de la Société prévoient qu'à moins que la Société n'en convienne ou n'y consente autrement, les tribunaux de la province de Québec constitueront l'instance unique et exclusive pour la quasi-totalité des différends entre la Société et ses actionnaires en vertu de la LCSA, ce qui pourrait limiter la capacité des actionnaires de la Société à présenter ou intenter des réclamations ou des poursuites contre la Société et limiter leur capacité à saisir un tribunal qui leur est favorable en cas de différend avec la Société, ses administrateurs, ses dirigeants et ses autres employés.

Les tribunaux de la province de Québec ainsi que les tribunaux d'appel de ce même territoire constitueront l'instance unique et exclusive relativement (i) à toute action ou procédure dérivée intentée au nom de la Société; (ii) à toute action ou procédure alléguant un manquement aux obligations fiduciaires de l'un des administrateurs, dirigeants ou autres employés de la Société envers la Société; (iii) à toute action ou procédure faisant valoir une réclamation découlant d'une disposition de la LCSA ou des statuts ou des règlements administratifs de la Société (dans leur version modifiée à l'occasion); ou (iv) à toute action ou procédure faisant état d'une réclamation autrement liée aux « affaires internes » de la Société (au sens de la LCSA). La disposition d'instance exclusive contenue dans les règlements administratifs de la Société ne libère pas la Société de son obligation de se conformer aux lois sur les valeurs mobilières fédérales et aux règles et règlements applicables pris en application de celles-ci, et les actionnaires de la Société ne seront pas réputés avoir renoncé à leur droit que la Société respecte ces lois, ces règles et ces règlements. Cette disposition d'instance exclusive peut limiter la capacité de l'actionnaire à intenter une réclamation devant un tribunal de son choix en cas de différend avec la Société, ses administrateurs ou ses autres employés, ce qui pourrait décourager les poursuites contre la Société, ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés.

Les dispositions des lois canadiennes pourraient retarder ou empêcher une acquisition de la totalité ou d'une partie importante des actions ou des actifs de la Société ou rendre non souhaitable une telle acquisition.

Un non-Canadien doit déposer une demande d'examen auprès du ministre responsable de l'application de la Loi sur Investissement Canada et obtenir l'approbation du ministre avant d'acquérir le contrôle d'une « entreprise canadienne » (au sens de la Loi sur Investissement Canada) lorsque les seuils financiers prévus sont dépassés. En outre, des restrictions applicables à la possibilité d'acquérir et de détenir des actions à droit de vote subalterne peuvent être imposées en vertu de la Loi sur la concurrence (Canada). Cette loi permet au commissaire de la concurrence, ou commissaire, d'examiner l'acquisition ou l'établissement, directement ou indirectement, notamment au moyen de l'acquisition d'actions, du contrôle sur la Société ou d'une participation importante dans celle-ci. Autrement, il n'y a aucune limite, que ce soit en vertu des lois du Canada ou dans les statuts, quant au droit des non-Canadiens de détenir des actions à droit de vote subalterne ou d'exercer les droits de vote rattachés à de telles actions à droit de vote subalterne. Ces dispositions pourraient dissuader un acquéreur éventuel de proposer ou de réaliser une opération qui aurait par ailleurs comporté une prime pour les actionnaires de la Société.

Étant donné que la Société est une société canadienne et que certains de ses administrateurs et dirigeants sont des résidents du Canada, il pourrait être difficile pour les actionnaires des États-Unis de signifier des procédures à la Société ou de faire exécuter un jugement rendu aux États-Unis. De même, les investisseurs canadiens pourraient avoir de la difficulté à faire exécuter des sanctions civiles contre nos administrateurs et dirigeants qui résident hors du Canada.

La Société est constituée en vertu des lois fédérales du Canada, son établissement principal est situé au Canada, la plupart de ses administrateurs et dirigeants sont des résidents du Canada et plusieurs des actifs de la Société et des actifs de telles personnes sont situés à l'extérieur des États-Unis. Par conséquent, il pourrait être difficile pour un investisseur américain de signifier un acte de procédure aux États-Unis à l'encontre de la Société ou de telles personnes qui ne sont pas des résidents des États-Unis, ou de faire exécuter aux États-Unis un jugement rendu par des tribunaux américains en application des sanctions civiles prévues aux lois sur les valeurs mobilières des États-Unis. Un jugement rendu par un tribunal américain uniquement en application des dispositions sur les

sanctions civiles pourrait être exécuté au Canada par un tribunal canadien si celui-ci détermine que le tribunal américain avait compétence pour entendre l'affaire. Les investisseurs ne devraient pas présumer que les tribunaux canadiens : (i) feraient exécuter des jugements rendus par des tribunaux américains dans le cadre d'actions contre la Société ou de telles personnes en application des dispositions sur les sanctions civiles prévues par les lois sur les valeurs mobilières des États-Unis ou les lois sur les valeurs mobilières ou les lois axées sur la protection de l'épargne (de type *blue sky*) de tout État des États-Unis ou que, (ii) dans le cadre d'actions originales, ils feraient mettre à exécution des obligations de la Société ou de ces personnes en application des lois sur les valeurs mobilières des États-Unis ou des lois sur les valeurs mobilières ou sur la protection de l'épargne d'un tel État.

De même, certains des administrateurs et des dirigeants de la Société sont des résidents de pays autres que le Canada, et la totalité ou une partie importante des actifs de ces personnes sont situés à l'extérieur du Canada. En conséquence, il pourrait être difficile pour les investisseurs canadiens d'intenter une poursuite au Canada contre ces résidents non canadiens. De plus, il se pourrait que les investisseurs canadiens ne soient pas en mesure de faire exécuter contre ces résidents non canadiens des jugements rendus par les tribunaux du Canada sur le fondement des dispositions en matière de responsabilité civile de la législation en valeurs mobilières de certains territoires et provinces du Canada. Il pourrait également être difficile pour les investisseurs canadiens d'obtenir une décision favorable aux États-Unis en fonction de violations des seules lois canadiennes en matière de valeurs mobilières.

Nous pourrions perdre notre statut d'émetteur privé étranger, auquel cas nous devrons nous conformer au régime de déclaration américain prévu dans la loi américaine Exchange Act, ce qui pourrait nous obliger à engager, notamment, des frais juridiques et comptables importants.

À titre d'émetteur privé étranger, la Société n'est pas tenue de se conformer aux exigences de déclaration périodique et de communication à jour de la loi américaine Exchange Act qui s'appliquent aux sociétés ouvertes constituées aux États-Unis. Nous pourrions ne plus être un émetteur privé étranger dès le 1er janvier 2023, ce qui nous obligerait à nous conformer à toutes les exigences de déclaration périodique et de communication à jour de la loi américaine Exchange Act qui s'appliquent aux sociétés ouvertes constituées aux États-Unis. Pour conserver notre statut actuel d'émetteur privé étranger, a) la majorité de nos titres (en fonction du nombre de titres ou du nombre de droits de vote) doivent être détenus en propriété inscrite, directement ou indirectement, par des non-résidents des États-Unis, ou b) (i) la majorité des membres de la haute direction ou des administrateurs de la Société ne doivent pas être des citoyens ou des résidents des États-Unis (ii) plus de 50 % des actifs de la Société doivent se trouver à l'extérieur des États-Unis et (iii) les activités de la Société doivent être gérées principalement à l'extérieur des États-Unis. Si nous perdons notre statut d'émetteur privé étranger, nous devrons nous conformer aux exigences de déclaration et aux autres exigences de la loi américaine Exchange Act qui s'appliquent aux sociétés ouvertes établies aux États-Unis, lesquelles sont plus détaillées et étendues que celles applicables aux émetteurs privés étrangers. Nous pourrions également devoir apporter des changements à nos pratiques de gouvernance conformément à diverses règles de la SEC et du Nasdaq. Si nous étions tenus de nous conformer aux exigences de déclaration applicables aux sociétés ouvertes américaines, les coûts que nous devrions engager relativement à la conformité et aux exigences réglementaires en vertu des lois américaines sur les valeurs mobilières pourraient être sensiblement plus élevés que ceux que nous engageons en tant qu'émetteur privé étranger. Par conséquent, nous nous attendons à ce que la perte du statut d'émetteur privé étranger entraîne une augmentation des frais de conformité juridique et financière de la Société et augmente vraisemblablement les délais et les coûts associés à certaines activités. Nous nous attendons aussi à ce que le respect des règles et des règlements applicables aux sociétés ouvertes constituées aux États-Unis fasse en sorte qu'il soit plus difficile et plus coûteux pour nous d'obtenir une assurance responsabilité pour les administrateurs et dirigeants, et nous pourrions devoir accepter une couverture plus faible ou devoir payer plus pour obtenir une couverture. Ces règles et règlements pourraient également rendre plus difficile pour nous la tâche d'attirer et de retenir des personnes compétentes à titre de membres de notre conseil d'administration.

Nos actionnaires américains pourraient subir des incidences fiscales défavorables si Nuvei était considérée comme une société de placement étrangère passive.

Les actionnaires américains d'une société de placement étrangère passive sont assujettis à des incidences fiscales fédérales américaines potentiellement défavorables. En règle générale, une société non américaine est une société de placement étrangère passive (une « SPEP ») au cours d'une année d'imposition lorsque (i) 75 % ou plus de son revenu brut est constitué de revenus hors exploitation; ou (ii) 50 % ou plus de la moyenne trimestrielle de la valeur de ses actifs bruts sont tirés d'actifs qui produisent des revenus hors exploitation ou qui sont détenus à cette fin. Aux fins des calculs ci-dessus, si une société non américaine est propriétaire, directement ou indirectement, d'au moins 25 % de la valeur des actions d'une autre société, elle sera traitée comme si elle détenait une part proportionnelle des actifs de l'autre société et comme si elle recevait directement sa part proportionnelle des revenus de l'autre société. Pour ces fins, les liquidités sont considérées comme un actif hors exploitation.

En fonction de la composition prévue de nos revenus et de nos actifs, nous ne croyons pas avoir été une SPEP pour l'année d'imposition 2020 et nous ne prévoyons pas être une SPEP dans un avenir prévisible. Cependant, l'établissement du statut de SPEP de la Société est une question de fait déterminée sur une base annuelle. Étant donné que le statut de SPEP de la Société au cours d'une année d'imposition dépend de la manière dont la Société exerce ses activités, de la composition de ses revenus et de ses actifs, et de la valeur de ses actifs, rien ne garantit que la Société ne sera pas considérée comme une SPEP au cours d'une année d'imposition donnée.

Si nous sommes considérés comme une SPEP pour une année d'imposition au cours de laquelle un porteur américain est propriétaire d'actions à droit de vote subalterne, ce porteur serait assujetti à certaines incidences fiscales défavorables importantes au titre de l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis, comme il est indiqué à la rubrique « Certaines incidences fiscales fédérales américaines ». Les investisseurs devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux au sujet de l'application des règles relatives aux SPEP en ce qui a trait à nos actions à droit de vote subalterne.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI ») sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les renseignements devant être présentés dans les documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières sont enregistrés, traités, résumés et communiqués en temps utile. Les CPCI visent à garantir que les renseignements devant être divulgués par la société dans ces rapports sont ensuite accumulés et communiqués à la direction de la société afin que les décisions concernant la divulgation d'information requise soient prises en temps utile. Le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, ainsi que les autres membres de la direction, ont évalué et conclu que les CPCI de la société au 30 septembre 2021 fournissent l'assurance raisonnable que les informations importantes concernant la société, y compris celles de ses filiales, leur sont communiquées lors de la préparation des documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef de la direction financière sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la société. Ces contrôles internes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de la communication de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Le cadre de contrôle utilisé par le chef de la direction et le chef de la direction financière pour concevoir les contrôles internes de la société à l'égard de l'information financière est reconnu par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la Commission Treadway. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué, ou fait évaluer sous leur supervision, s'il y a eu ou non des changements dans les contrôles internes à l'égard de l'information financière au cours de la période close

le 30 septembre 2021 qui ont eu ou pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la société. Aucun changement requis n'a été relevé lors de leur évaluation.

Limitations des contrôles et des procédures

La direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, estime que les CPCI ou les contrôles internes à l'égard de l'information financière, quelle que soit leur qualité de conception et de fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints. En outre, la conception d'un système de contrôle doit tenir compte du fait qu'il existe des contraintes en matière de ressources et que les avantages procurés par les contrôles doivent être considérés par rapport à leurs coûts. En raison des limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle, ces systèmes ne peuvent pas fournir une assurance absolue que tous les problèmes de contrôle et les cas de fraude, le cas échéant, au sein de la société ont été prévenus ou détectés. Parmi les limites inhérentes, on peut citer le fait que les jugements portés dans le cadre de la prise de décision peuvent être erronés et que des défaillances peuvent se produire à cause de simples erreurs ou fautes. De plus, les contrôles peuvent être contournés par des actes individuels de certaines personnes, par la collusion de deux ou plusieurs personnes ou par la neutralisation non autorisée des contrôles. La conception de tout système de contrôle est également fondée en partie sur certaines hypothèses concernant la probabilité d'événements futurs, et rien ne garantit qu'un système réussira à atteindre ses objectifs dans toutes les conditions futures possibles. Par conséquent, en raison des limites inhérentes à un système de contrôle rentable, des inexactitudes résultant d'une erreur ou d'une fraude peuvent se produire et ne pas être détectées.

Limitation de l'étendue de la conception

L'étendue de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures en matière de divulgation d'information a exclu les contrôles, les politiques et les procédures de Smart2Pay, qui a été acquise le 2 novembre 2020, de Base Commerce, qui a été acquise le 1^{er} janvier 2021, de Mazooma, qui a été acquise le 3 août 2021, ainsi que de Simplex et de Paymentez, qui ont été acquises le 1^{er} septembre 2021. Sur une base combinée, les contributions de ces entités à nos états consolidés du résultat net et du résultat global pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 ont été d'environ 18 % du total des produits des activités ordinaires. De plus, au 30 septembre 2021, les actifs et les passifs courants de ces entités, sur une base combinée, représentaient environ 16 % et 19 %, respectivement, des actifs et passifs courants consolidés, et les actifs non courants combinés, qui incluent les immobilisations incorporelles et le goodwill lié à ces acquisitions, représentaient environ 41 % de nos actifs non courants consolidés. Les montants comptabilisés pour les actifs acquis et les passifs repris à la date d'acquisition sont décrits dans la note 4 des états financiers consolidés et des états financiers intermédiaires.

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires sur la société, y compris les états financiers consolidés, les états financiers intermédiaires et la notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov.